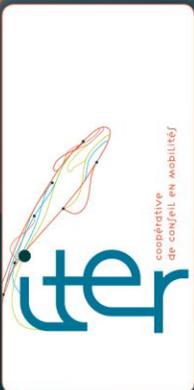




# Diagnostic prospectif et concerté de la mobilité sur le Pays Lauragais

## Phase 1 : Analyse du territoire

PETR du Pays Lauragais - version 01 du 22/01/2021



2 rue d'Austerlitz  
31000 Toulouse  
T / 05 62 73 53 93

18/20 rue Claude Tillier  
75012 Paris  
T / 01 43 72 10 09

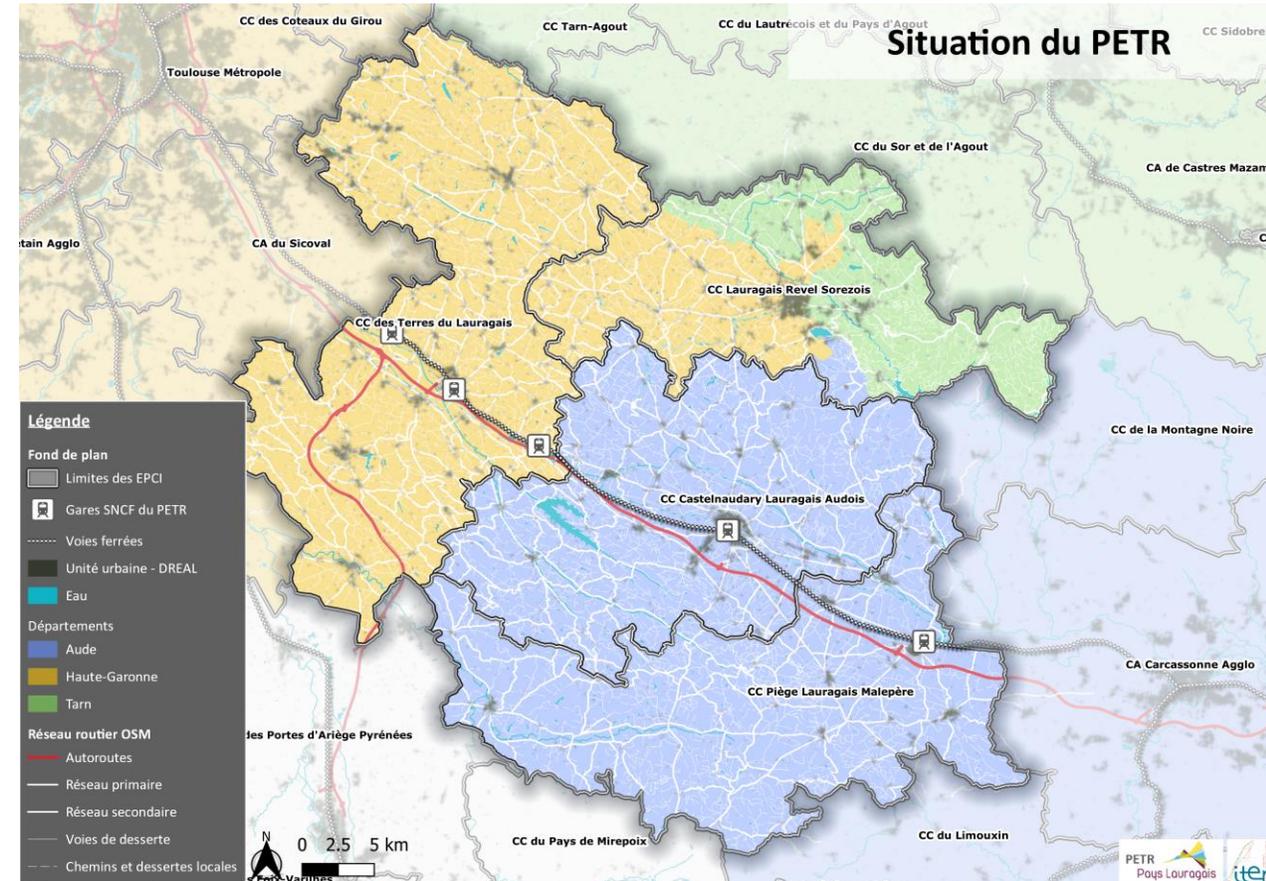
iter@iternet.org  
<http://www.iternet.org>

# III - Les transports collectifs

# Etat des lieux des transports collectifs sur le territoire

Le PETR du Pays Lauragais bénéficie d'une offre en transports collectifs constituée :

- D'une desserte ferroviaire attractive sur l'axe Toulouse – Narbonne. Cette ligne dessert cinq communes du territoire : Villeneuve, Villefranche-de-Lauragais, Avignonet-Lauragais, Castelnaudary et Bram.
- Le PETR se situe également à proximité de trois aéroports : Toulouse-Blagnac, Carcassonne-Salvaza et Castres-Labruguière.
- De lignes régulières routières interurbaines issues des réseaux départementaux du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Aude.
- D'une offre locale de transport à la demande.



# Desserte ferroviaire : les gares du territoire

Villeneuve

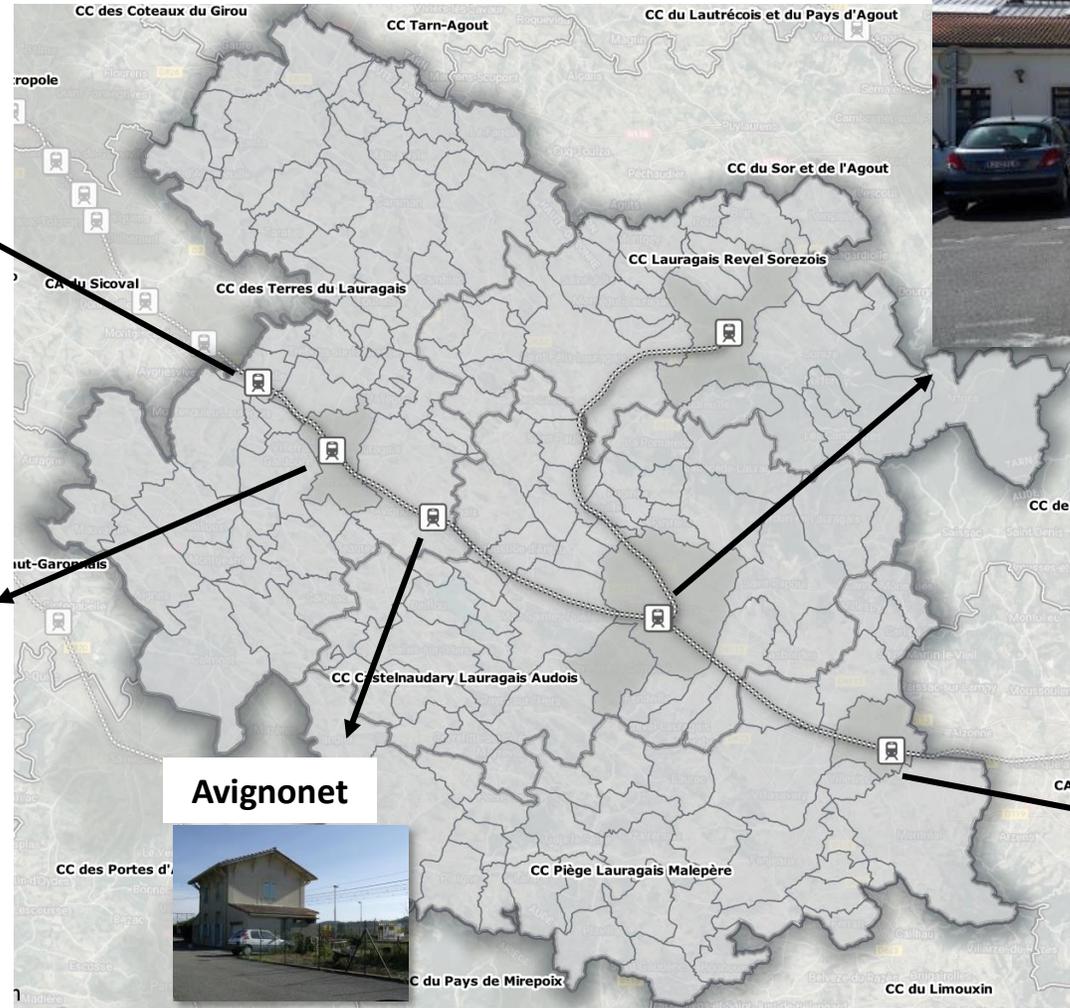


**Fréquentation (=) : 17 963 (2015)**  
→ 17 338 (2019)

Villefranche du Lauragais



**Fréquentation (+3%) : 219 910 (2015)**  
→ 226 072 (2019)



Avignonet



**Fréquentation (-27%) : 28 221 (2015)**  
→ 20 463 (2019)

Castelnaudary



**Fréquentation (-4%) : 294 644 (2015)**  
→ 281 801 (2019)

Bram

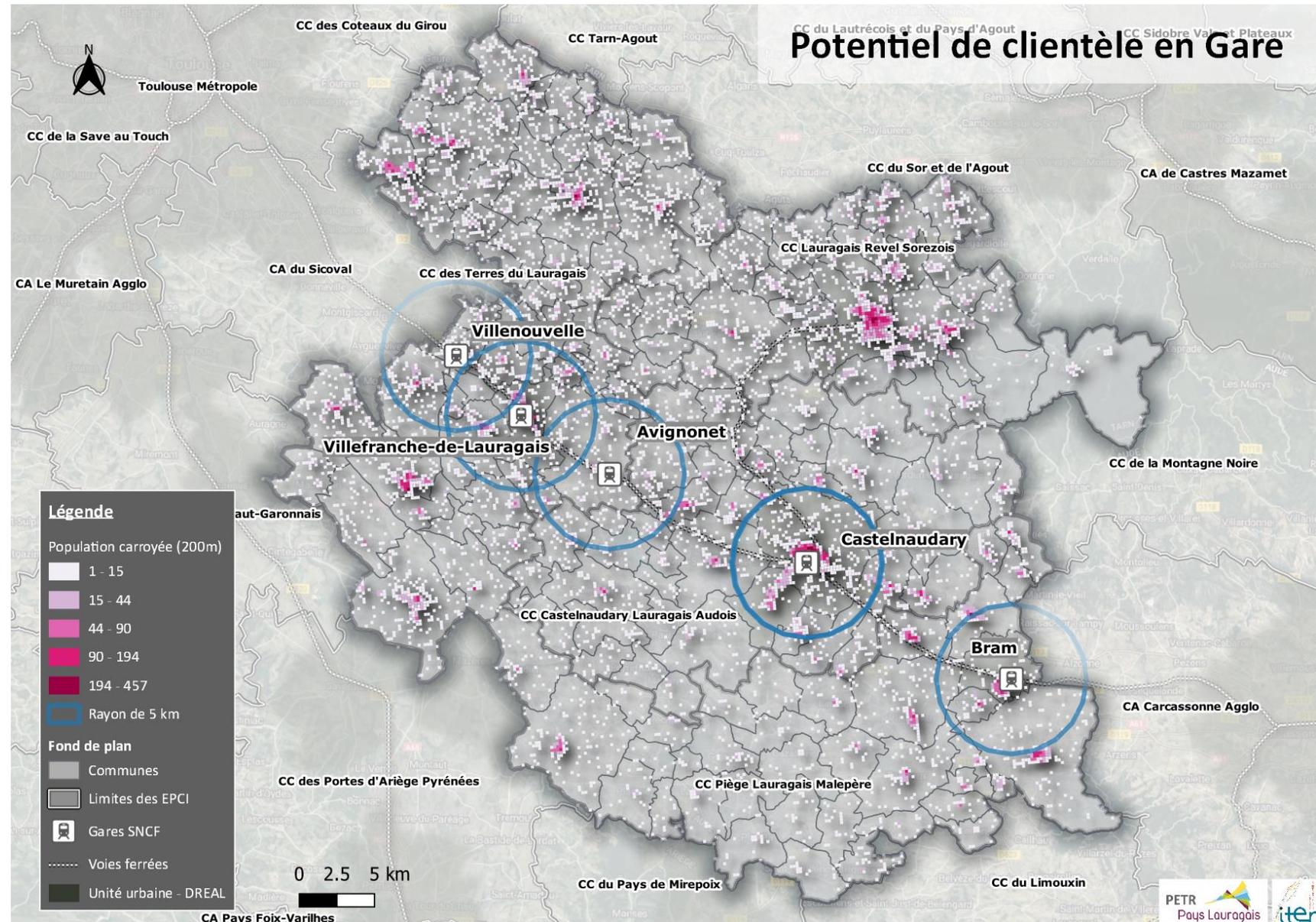


**Fréquentation (+27%) : 60 963 (2015)**  
→ 77 466 (2019)

SNCF, open data

# Potentiel de clientèle en Gare

- Environ 30'000 habitants du PETR (soit presque 1/3 de la population) résident dans un rayon de 5 km autour d'une gare.



# La desserte ferroviaire : ligne TER Toulouse <-> Narbonne

## ▪ La ligne TER Toulouse <-> Carcassonne <-> Narbonne :

### • Vers Toulouse :

- Gare de Castelnaudary : 19 services en JOB (13 au départ de Narbonne et 6 de Carcassonne), dont 8 en HP\*
- Gare de Bram : 19 services en JOB (13 au départ de Narbonne et 6 de Carcassonne), dont 8 en HP
- Gare d'Avignonet-Lauragais : 11 services en JOB (5 au départ de Narbonne et 6 de Carcassonne), dont 4 en HP
- Gare de Villefranche-de-Lauragais : 19 services en JOB (13 au départ de Narbonne et 6 de Carcassonne), dont 8 en HP
- Gare de Villenouvelle : 10 services en JOB (4 au départ de Narbonne et 6 de Carcassonne), dont 5 en HP

### • Vers Narbonne :

- Gare de Castelnaudary : 21 services en JOB (12 à destination de Narbonne et 9 de Carcassonne), dont 8 en HLP
- Gare de Bram : 20 services en JOB (11 à destination de Carcassonne et 9 de Narbonne), dont 6 en HP
- Gare d'Avignonet : 13 services en JOB (4 à destination de Narbonne et 9 de Carcassonne), dont 6 en HP
- Gare de Villefranche-de-Lauragais : 20 services en JOB (11 à destination de Carcassonne et 9 de Narbonne), dont 8 en HP
- Gare de Villenouvelle : 12 services en JOB (3 à destination de Narbonne et 9 de Carcassonne), dont 5 en HP

**20 services  
en JOB, 8  
en HP**

- Castelnaudary
- Bram
- Villefranche-de-Lauragais

**12 services  
en JOB, 5  
en HP**

- Avignonet
- Villenouvelle

\* HP : 7h-9h et 17h-19h

# La desserte ferroviaire : autres dessertes

Le territoire est aussi desservi par la ligne TGV reliant Toulouse à Marseille et la ligne TER Port-Bou <-> Toulouse permettant un accès direct sur Perpignan :

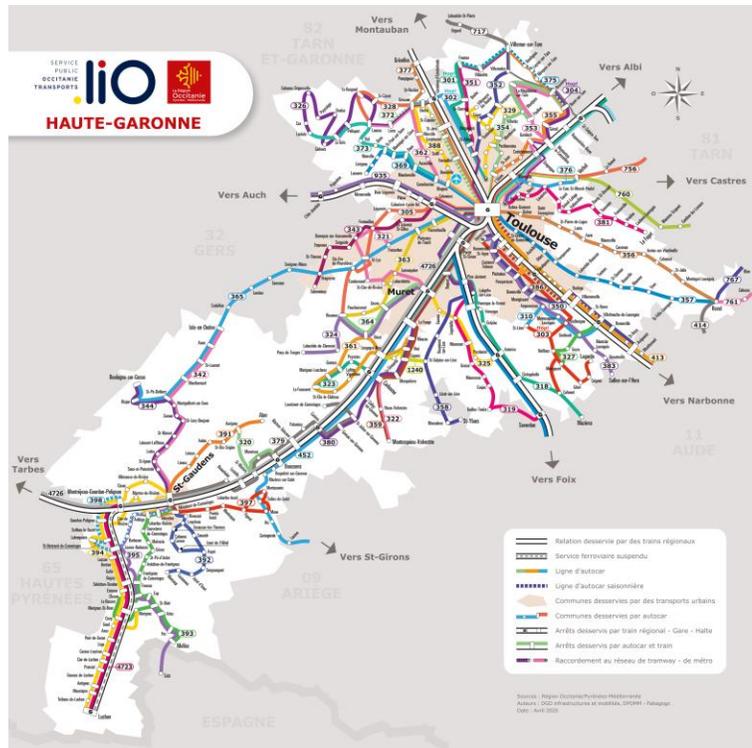
- **La ligne TGV Toulouse <-> Marseille qui passe par la gare de Castelnaudary :**
  - . Aucuns trains à destination ou au départ de Marseille ne s'arrête à la gare de Castelnaudary
  - . 3 trains au départ de Nîmes en HP (7h-9h et 17h-19h) et 2 à destination de Nîmes en HC
  
- **La ligne Port-Bou <-> Perpignan <-> Toulouse**
  - . 7 services en JOB vers et de Perpignan aux gares de Castelnaudary, Bram et Villefranche-de-Lauragais
  - . Aucun train venant ou à destination de Perpignan dessert les gares de Villenouvelle et Avignonet

\* HP : 7h-9h et 17h-19h

# Les lignes régulières : le réseau régional liO

- Trois réseaux hérités, qui desservent le territoire :

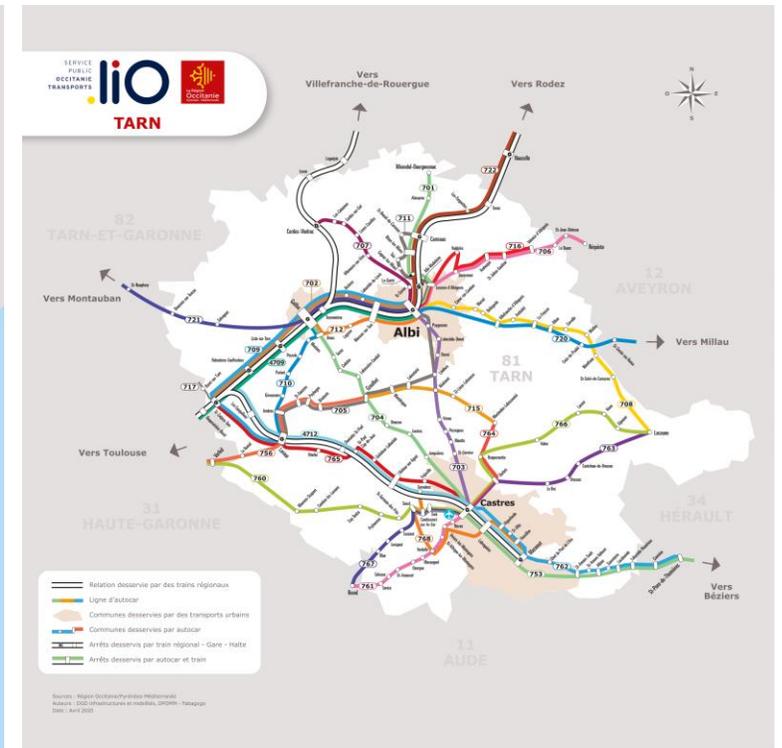
## Réseau « Arc-en-Ciel »



## Réseau « Audelignes »



## Réseau « Tarn Bus »



- L'offre proposée a souvent une double vocation, scolaire et commerciale. La plupart des lignes fonctionnent toute l'année (hors vacances d'été) mais proposent un service dégradé en période de vacances scolaires ce qui est peu attractif pour les actifs notamment. Les temps de trajet pour accéder aux principaux pôles sont souvent peu concurrentiels à la voiture, avec des départs très tôt le matin: si cette offre est le plus souvent en théorie adaptée aux actifs, elle n'est pas attractive en temps de trajet et en fréquence.

# Les lignes régulières : le réseau régional liO

## Réseau Audelignes :

- Ligne 403 Castelnaudary <-> Bram <-> Carcassonne
- Ligne 405 Fanjeaux <-> Montreal <-> Carcassonne
- Ligne 411 Castelnaudary <-> Limoux <-> Axat
- Ligne 413 Castelnaudary <-> Toulouse
- Ligne 414 Revel <-> Castelnaudary

Lignes à vocation scolaire prioritairement et mixte

## Réseau Tarn Bus :

- Ligne 761 Revel <-> Dourgnès <-> Castres
- Ligne 767 Revel <-> Soual <-> Castres

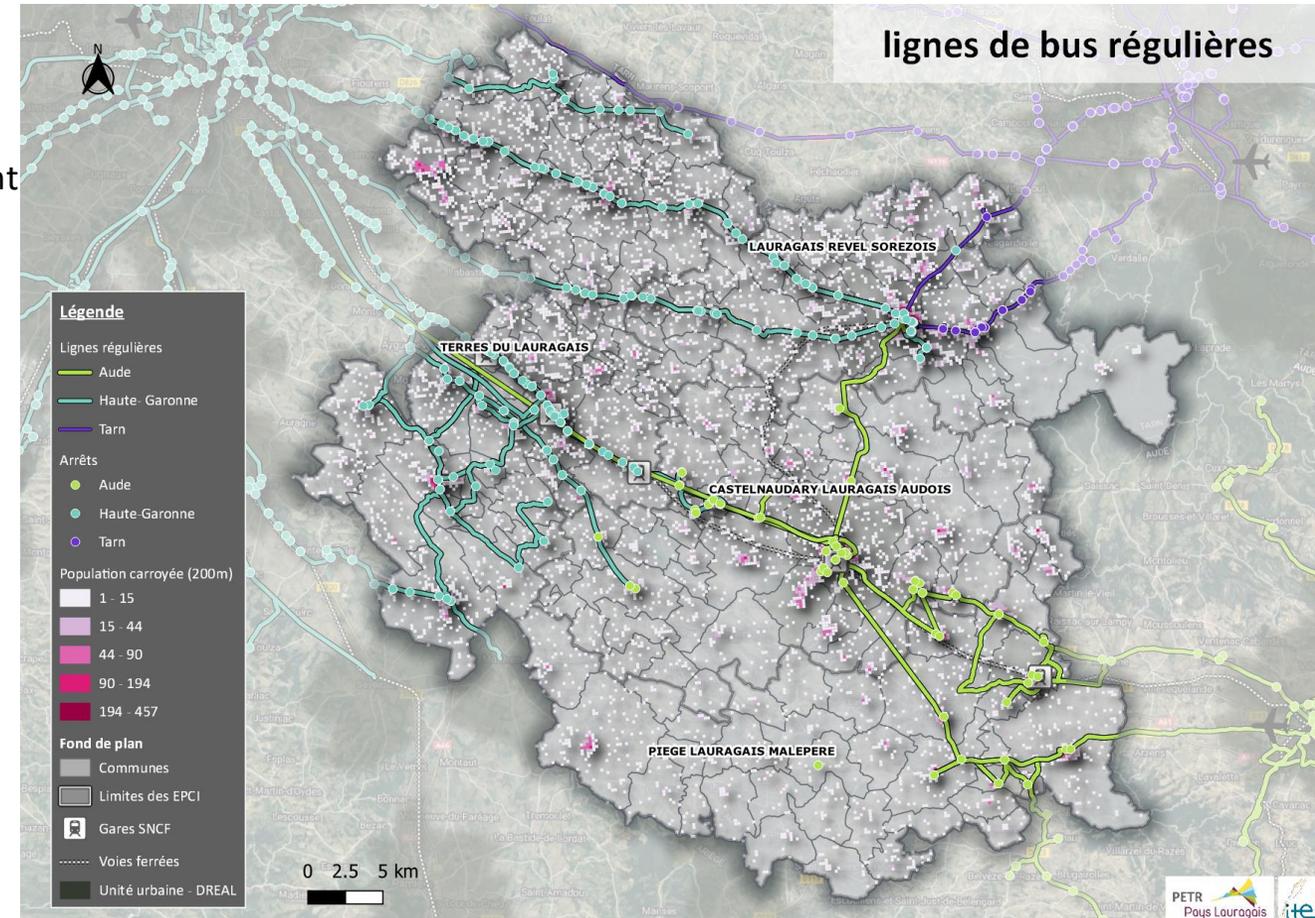
Lignes mixtes

## Réseau Arc-en-Ciel :

- Hop! 303 Nailloux <-> Ramonville-Saint-Agne <-> Toulouse
- Ligne 318 Mazères <-> Auterives <-> Toulouse
- Ligne 350 Avignonet <-> Villefranche <-> Toulouse
- Ligne 356 Revel <-> Caraman <-> Toulouse
- Ligne 357 Revel <-> Fourquevaux <-> Toulouse
- Ligne 381 Le Faget <-> Balma
- Ligne 386 : Villefranche <-> Belberaud <-> Toulouse

Lignes mixtes (commerciales / scolaires)

Ligne commerciale



+ lignes B et D du réseau Carcassonne Agglo

# Les lignes régulières : le réseau régional liO

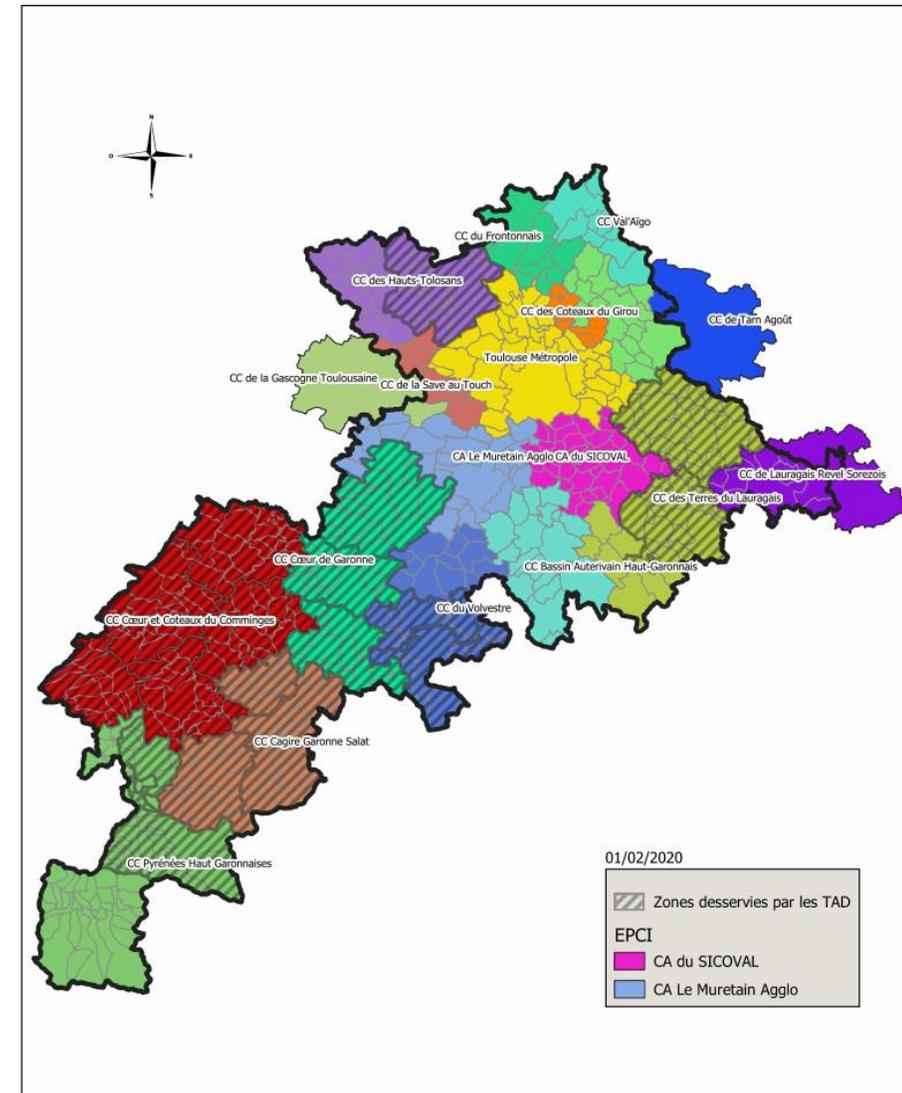
Réseau	Intitulé ligne	Amplitude	Fréquence en HP	Périodicité	Période de vacances scolaires	Service	Communes desservies	Principaux pôles desservis	Observations	Typologie de desserte
Réseau Audeignes	Ligne 403 Castelnaudary <-> Bram <-> Carcassonne	6h45 <-> 18h15	/	lu à Sa	Offre réduite (3 trajets quotidiens)	5A/5R	Carcassonne, Bram, Castelnaudary	Lycée/ Collège, pôle scolaire, gare SNCF, hôpital	Fonctionne dans les deux sens vers Castelnaudary et vers Carcassonne	Mixte (desserte établissements scolaires, gare et équipement comme hôpital, mairie...)
	Ligne 405 Fanjeaux <-> Montréal <-> Carcassonne	6h45 <-> 19h10	/	lu à sa	Offre réduite (2 trajets quotidiens)	3A/4R	Fanjeaux, Montréal, Carcassonne	Lycée, collège	Offre orientée vers Carcassonne pour les scolaires et actifs (+ offre demi-journée)	Mixte scolaire/ actif/ tout public
	Ligne 411 Castelnaudary <-> Limoux <-> Axat	/	/	lu à ve	Fonctionne uniquement à la demande	2AR par destination	Montréal, Fanjeaux, Castelnaudary	Lycée, pôle scolaire, hôpital	Ne fonctionne pas en dehors de la période scolaire, sauf à la demande	Essentiellement scolaire + santé
	Ligne 413	7h00 <-> 18h30	120'	lu à ve	Offre réduite	5AR	Toulouse, Auzeville, Castanet-Tolosan, Villeneuve, Villefranche-de-Lauragais, Avignonet, Castelnaudary	Lycée/ Collège, gare SNCF, mairie		Mixte mais fortement orientée scolaire
	Ligne 414 Revel <-> Castelnaudary	6h50 <-> 19h15	/	lu à Sa	Offre présente	5A/6R	Revel, Castelnaudary	Lycée/ Collège, gare SNCF, hôpital	Desserte de plusieurs établissements sur Castelnaudary	Mixte (fonctionne toute l'année)
Réseau Tarn Bus	Ligne 761	6h10 <-> 19h24	30'	lu à Sa	Offre présente	15A/14R	Castres, Sorèze, Revel, Saint Ferréol		Offre moins dense les samedis en période de vacances estivales	Vocation commerciale (tous publics) fonctionne toute l'année avec nombreux trajets possibles en journée
	Ligne 767	6h40 <-> 20h	20 à 60'	lu à ve	Offre réduite	11A/12R	Castres, Blan, Revel	Lycée, gare et aire de covoiturage	Fonctionne de façon symétrique dans les deux sens	Mixte mais fortement orientée scolaire

# Les lignes régulières : le réseau régional liO

Réseau	Intitulé ligne	Amplitude	Fréquence en HP	Périodicité	Période de vacances scolaires	Service	Communes desservies	Principaux pôles desservis	Observations	Typologie de desserte
Réseau Arc-en-Ciel	Hop! 303 Nailloux <-> Ramonville-Saint-Agne <-> Toulouse	6h25 <-> 19h47	30' (au départ/ arrivée Nailloux)	lu à ve	Offre quasi identique	10A/11R	Nailloux, Ramonville, Toulouse	Collège/ faculté, métro B	Vers Toulouse (enseignement supérieur surtout) et vers Nailloux)	Mixte scolaire/ enseignement et actifs
	Ligne 318 Mazères <-> Auterive <-> Toulouse	6h00 <-> 19h47	/	lu et sa (1 service le samedi)	Offre quasi identique	4A/3R	Dessert Calmont (Mazères) puis Cintegabelle, Auterive, Vernet, Roques et Portet jusqu'à Toulouse	Mairies, commerces et gare SNCF Toulouse	Fonctionne uniquement vers vallée Ariège et Toulouse gare le matin/ retour en soirée (avec séjour de demi journée grâce à un trajet midi dans les deux sens): desserte des commerces et cœur de bourg	Mixte actifs, démarches et commerces
	Ligne 350 Avignonet <-> Villefranche <-> Toulouse	6h05 <-> 19h55	15 à 20'	lu à ve + quelques services le sa	Offre dégradée (moitié moins de services)	Des services de Castelnaudary à Villefranche-de-Lauragais ou Avignonet ou Ramonville: 10A/7R Des services d'Avignonet à Ramonville/ Toulouse (principalement orienté vers Toulouse: le matin vers Toulouse et le soir en retour de Toulouse): 8A/11R	Castelnaudary, Labastide d'Anjou, Avignonet-Lauragais, Villefranche-de-Lauragais, Villenouvelle, Ramonville, Toulouse	Faculté, lycée, collège et école, mairie et centre-bourg, métro B	Une offre réduite en période de vacances scolaires	Mixte
	Ligne 356 Revel <-> Caraman <-> Toulouse	6h00 <-> 20h08	40'	lu au ve (+ offres spécifiques le samedi et le dimanche)	Offre réduite	10A/R	Revel, Montaigut-Lauragais, La Cabanial, Caraman, Lanta, Dremil-Lafage, Quint-Fonsegrives, Balma, Toulouse	Centre-bourg, espaces commerciaux, Métro A	offre qui fonctionne dans "les deux sens"	Mixte
	Ligne 357 Revel <-> Fourquevaux <-> Toulouse	6h20 <-> 20h40	40 à 60'	lu au ve (+ offres spécifiques le samedi et le dimanche)	Offre réduite	6A/7R	Revel, Saint-Felix-du-Lauragais, Saint-Orens, Toulouse	Centre-bourg, lycée, gare	offre qui fonctionne dans "les deux sens". Desserte de villages	Mixte
	Ligne 381 Le Faget <-> Balma	6h25 <-> 19h10	/	lu au ve	Offre présente	4AR	Vendine, Bourg-Saint-Bernard, Drémil-Lafage, Balma	Centre-bourg/ Mairie/ Métro A	offre qui fonctionne dans "les deux sens". Retour le mercredi midi uniquement donc pas de séjour de demi-journée possible	Actifs
	Ligne 386 : Villefranche <-> Belberaud <-> Toulouse	6h45 <-> 19h05	/	lu à ve	Offre présente	1A/ 3R	Villefranche de Lauragais, Labège, Toulouse	Centre-bourg/ Mairie/ Métro A	Fonctionne vers Labège et Toulouse uniquement avec retour possible le midi.	Actifs

# Le transport à la demande (TAD)

- Le Transport à la demande sur le territoire du PETR est organisé à l'échelle des EPCI par la Région Occitanie (parfois en délégation de compétence). 3 EPCI dispose d'une offre de transport à la demande, seule la CC de Lauragais Revel Sorezois n'en bénéficie pas même si un besoin s'est déjà fait ressentir par les habitants.
  - Ainsi l'offre proposée est uniforme et est adaptée pour des déplacements dits « non obligés » offrant une solution de déplacement peu coûteuse pour les publics les plus dépendant notamment.
  - La tarification est unique pour l'ensemble des TAD : 1€ le trajet et 2€ l'aller-retour.
- La CC des Terres du Lauragais est couverte par 3 lignes de TAD :**
- TAD de Lanta du lundi au vendredi de 6h45 à 19h15, qui permet de desservir 5 communes (Saint Anatoly, Vallesvilles, Saint Pierre de Lages, Lanta, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Quint- Fonsegrives, Balma)
  - TAD « marché » de Caraman, disponible les jeudi matin pour 26 communes du territoire
  - TAD « marché de Villefranche-de-Lauragais, disponible les vendredis matin pour 20 communes du territoire
- Ce sont donc 3 des principaux pôles de l'EPCI qui sont desservis. Seuls Nailloux ne bénéficie pas d'une desserte en TAD, puisque le TAD organisé sur ce territoire n'émerge pas sur la partie Sud-Ouest de l'EPCI.



# Le transport à la demande (TAD)

- La CCPLM bénéficie d'un transport à la demande organisé selon trois 3 lignes virtuelles, correspondant à 3 destinations: Castelnaudary, Bram et Fanjeaux (seul pôle desservi sur le territoire de la CCPLM). Le service proposé est organisé sur un jour par semaine et une demi journée: il apparaît donc bien adapté pour les motifs de démarches, courses, RDV médicaux...

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE MODE D'EMPLOI!



Pour mieux répondre à vos besoins, la Région en partenariat avec votre intercommunalité, améliore le service de transport à la demande. Vous appelez, vous réservez votre trajet pour le lendemain et vous vous rendez où vous voulez!

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- Grâce au transport à la demande, vous pouvez vous rendre dans les communes desservies en réservant votre place la veille de votre déplacement.
- Il existe 3 lignes de transport à la demande dans votre intercommunalité. Chacune circule certains jours de la semaine. Pour connaître les jours, consultez la carte ci-contre.
- Avec les lignes de transport à la demande, vous pouvez :
  - vous rendre dans une autre commune desservie par la ligne, par exemple avec la ligne 1200, vous pouvez aller de Plavilla à Fanjeaux.
  - rejoindre la ligne régulière la plus proche de chez vous.

### 1 POUR RÉSERVER

- 1- Vous devez vous enregistrer en ligne ou sur papier (voir formulaire) pour disposer d'un numéro d'adhérent.
- 2- La veille du déplacement, avant midi, vous appelez la plateforme de réservation au 04 68 72 83 49 et vous indiquez votre trajet. Le soir même, des horaires, pour l'aller et le retour, vous sont communiqués. Le jour J, le bus vous récupère à l'arrêt prévu.

### 2 À QUEL PRIX ?

Comme pour toutes les lignes régulières, le prix du ticket est de 1€ (2€ aller-retour) à payer directement dans le bus.

### 3 AVANTAGES

Vous bénéficiez d'un transport adapté à vos besoins pour un prix modique.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE

### LES DESTINATIONS DES LIGNES :

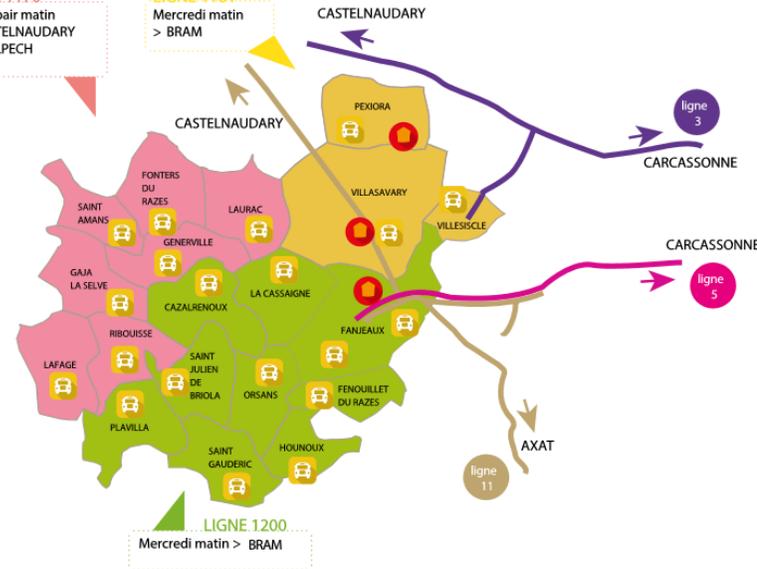
- 1170 Castelnaudary via Belpech
  - 1181 Bram
  - 1200 Fanjeaux
- Maison de Services au Public

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## PIÈGE-LAURAGAIS-MALEPÈRE

LIGNE 1170  
Lundi pair matin  
> CASTELNAUDARY  
via BELPECH

LIGNE 1181  
Mercredi matin  
> BRAM



- ligne 3 LIGNE RÉGULIÈRE CARCASSONNE-CASTELNAUDARY
- ligne 5 LIGNE RÉGULIÈRE FANJEUX-MONTRÉAL-CARCASSONNE
- ligne 11 LIGNE RÉGULIÈRE AXAT-LIMOUX-CASTELNAUDARY

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT À LA DEMANDE ADHÉSION GRATUITE

### DEUX POSSIBILITÉS :

- 1 ADHÉSION EN LIGNE  
Sur la page internet de la Région [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr)

- 2 ADHÉSION PAR COURRIER  
Bulletin ci-dessous à compléter et à renvoyer à :

TAD  
Service Régional des Transports  
CCI de l'Aude  
3 boulevard Camille Pelletan  
11000 CARCASSONNE

Nom/Prénom .....  
Date de naissance .....  
Adresse .....

Commune .....  
Code postal .....  
Téléphone .....  
Courriel (facultatif) .....

Vous êtes :  
 Salarié                       Retraité  
 Bénéficiaire des minima sociaux                       Demandeur d'emploi

Source: Service de transport / PIEGE - LAURAGAIS - MALEPERE ([ccplm.fr](http://ccplm.fr)); TAD-plm-2018 ([laregion.fr](http://laregion.fr))

# Le transport à la demande (TAD)

- La CCLA bénéficie de 8 lignes de TAD organisées autour des pôles de Castelnaudary et de Salles sur l'Hers. L'offre est proposée par demi-journée (matinée) du lundi au mercredi.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE MODE D'EMPLOI !



Pour mieux répondre à vos besoins en matière de transport en commun, la Région en partenariat avec votre intercommunalité, crée un nouveau service de transport à la demande. Vous appelez, vous réservez votre trajet pour le lendemain et ... c'est tout !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- Grâce au transport à la demande, vous pouvez vous rendre dans les communes desservies en réservant votre place la veille de votre déplacement
- Il existe 8 lignes de transport à la demande dans votre intercommunalité. Chacune circule certains jours de la semaine. Pour connaître les jours, consultez la carte ci-contre.
- Avec les lignes de transport à la demande, vous pouvez vous rendre dans une autre commune desservie par la ligne.

### 1 POUR RÉSERVER

- Vous devez vous enregistrer en ligne ou sur papier (voir formulaire) pour disposer d'un numéro d'adhérent.
- Pour toutes les lignes : la veille du déplacement, avant midi, vous appelez la plateforme de réservation au 04 68 72 83 49 et vous indiquez votre trajet. Le soir même, des horaires vous seront communiqués pour l'aller et le retour. Le jour J, le bus récupère les passagers sur les différents points du trajet.

### 2 À QUEL PRIX ?

Comme pour toutes les lignes régulières, le prix du ticket est de 1 euro (2 euros aller-retour) à payer directement dans le bus. Vous pouvez aussi vous abonner auprès du transporteur.

### 3 AVANTAGES

Vous bénéficiez d'un transport adapté à vos besoins pour un prix modique.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE

LES DESTINATIONS DES LIGNES :

- 1500 1510 1520 Salles-sur-l'Hers
- 1530 1540 1550 1560 1570 Castelnaudary

Maison de Services au Public

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## CASTELNAUDARY-LAURAGAIS-AUDOIS



FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
AU TRANSPORT À LA DEMANDE  
ADHÉSION GRATUITE

DEUX POSSIBILITÉS :

### 1 ADHÉSION EN LIGNE

Sur la page internet  
de la Région :  
[www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)

### 2 ADHÉSION PAR COURRIER

Bulletin ci-dessous à compléter  
et à renvoyer à :

TA D  
Service Régional des Transports  
3 boulevard Camille Pelletan  
11 000 CARCASSONNE

Nom/Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

.....

.....

Commune .....

Code postal .....

Téléphone .....

Courriel (facultatif) .....

- Salarié  Retraité
- Bénéficiaire minima sociaux  Demandeur d'emploi

Source: Autres compétences, CCCLA; TAD COM COM CASTEL LAURAGAIS AUDOIS 2018 (laregion.fr)

## Les dessertes locales : navette Darybus

- La Mairie de Castelnaudary a mis en place une navette sur sa commune pour répondre aux besoins de ses habitants à l'intérieur de la ville.
- Cette navette fonctionne les lundis et vendredi et dessert les arrêts suivants : Laperrine, Gare, Gendarmerie, Centre aquatique, Communauté des Communes, Fontanilles, Maison des associations, Griffoul, Martin Dauch, Frédéric Mistral, Carrefour central, Monuments aux morts, Hôpital et Les Marronniers.
- Ce service permet également de récupérer les élèves du Collège et Lycée à la gare le lundi matin et de les y déposer le vendredi soir.
- Tarifification : 1€ la journée (0,5€ pour les étudiants et abonnements possibles 20€ : 30j)
- Ce service a été complété par les commerçants situés en périphérie de Castelnaudary pour assurer un service depuis le centre de Castelnaudary vers leurs enseignes (service indépendant du service de la ville financé par les enseignes et contractualisé avec la société VIDAL).



Impression du Lauragais - 11400 Castelnaudary - RCSB 382125341 - 20/01/2020

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique - Imprimé sur papier 100% recyclé

Pour les collégiens et lycéens		
Arrêts	Lundi	Vend.
Gare SNCF	7:40	
Collège Les Fontanilles	7:50	
Campus J. Durand - Lycée G. Tillion	8:00	16:30
Gare SNCF		16:40
Collège Les Fontanilles		17:08
Gare SNCF		17:12
Campus J. Durand - Lycée G. Tillion		17:40
Gare SNCF		17:50

• Pour les collégiens et lycéens  
La navette va permettre notamment de récupérer les élèves internes des établissements Germaine Tillion et Collège Les Fontanilles qui arrivent ou repartent vers la gare pour les conduire vers les établissements. Un service ouvert également aux externes.

• **Tarifification :**  
**1 € la journée**  
**0,50 € la journée pour les étudiants** (sur présentation d'un justificatif). Les tickets en vente auprès du chauffeur.  
**Carte abonnement : 20 € les 30 journées.**  
 Les cartes sont en vente auprès du Service Education Jeunesse.  
**La journée signifie que vous pouvez monter autant de fois que vous le souhaitez sur les directions de la navette.**



Avec **DaryBus**  
la ville, c'est facile !

*C'est la petite navette qui vous simplifie la ville, la vie, le déplacement...*  
 Elle est votre alliée mobilité toutes générations confondues.



**FAURE OCCITANIE**

Source : <https://ville-castelnaudary.fr/>

## Les projets en cours

- La portion du réseau ferroviaire entre Castelnaudary et St Félix de Lauragais est ouverte mais non exploitée. Celle entre St Félix de Lauragais et Revel fait l'objet d'une reconversion en voie verte
- Ambition d'avoir un cadencement à la demi-heure en HP et à l'heure en HC sur le réseau TER d'ici 2030 (protocole d'accord du Plan Rail de Midi-Pyrénées 2007-2013)
- Réflexion de la région pour mettre en place une LGV Toulouse <-> Narbonne
- Une réflexion régionale sur la mise en place de solution de mise en relation pour le covoiturage (basée actuellement sur 4 expérimentations de plate-forme : le haut plateau audois avec l'association La Trame, le Bassin Ouest toulousain avec l'opérateur Karos, l'axe Saint-Jean-du-Gard – Alès avec le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès et Instant System et le Pays Cœur de l'Hérault avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault et Mobicoop).

# Les transports collectifs : synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 5 gares sur le territoire qui assurent la liaison avec les territoires voisins</li><li>▪ 8 services en HP en moyenne sur la ligne Toulouse &lt;-&gt; Narbonne pour les gares de Castelnaudary, Bram et Villefranche-de-Lauragais</li><li>▪ Des temps de trajet en train concurrentiel face à la voiture</li><li>▪ Des pôles gare bien aménagés (stationnement voiture et vélo, espace d'attente, billetterie) mais avec encore des marges de manœuvre (altermobilité à développer, accessibilité douce sur les dernières centaines de mètres)</li><li>▪ Une offre de transport à la demande pour les besoins de mobilité dits « non obligés »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un manque de communication sur les offres existantes.</li><li>▪ Un faible usage observé sur les offres de TAD.</li><li>▪ Pas de dessertes ferroviaires ou routières Nord-Sud structurantes.</li><li>▪ Une offre de lignes routières interurbaines (héritées des offres départementales) qui assurent des services à vocation scolaire principalement.</li><li>▪ Un manque d'offre de rabattement en transport collectif vers les gares pour assurer une intermodalité efficiente sur cette offre majeure.</li><li>▪ Une partie du territoire non couverte par une offre de transport local (la CC de Lauragais Revel Sorèzois) mais qui bénéficie d'une desserte en lignes régulières à vocation scolaire.</li></ul>

# IV – Les modes actifs

# Un contexte national favorable au développement des mobilités actives

Le 14 septembre 2018, le gouvernement a publié le « plan vélo et mobilités actives », dont l'**objectif** est de **tripler la part modale du vélo** dans les déplacements quotidiens, pour **atteindre 9%**.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan, l'Etat, l'Ademe et certaines collectivités locales ont publié des **appels à projets** afin de **financer l'étude, l'aménagement** d'infrastructures et le développement des **services vélos**.

Ce plan et ses financements répondent à une **attente forte de la population**, puisque l'on considère que 50% à 60% des français sont prêts à laisser leur voiture pour se déplacer à pied ou à vélo, si les conditions s'y prêtent\*. Cette demande se traduit auprès des réparateurs et des fabricants, avec des délais de réparation très longs pour réparer son vélo ou des ruptures de stocks pour acheter un vélo neuf\*\*.

Les principaux **freins à la pratique** mettent en avant l'**insuffisance d'infrastructures sécurisées**. Il est dès lors essentiel de développer des infrastructures continues, sécurisées, homogènes et jalonnées pour permettre un fort développement de l'usage du vélo.

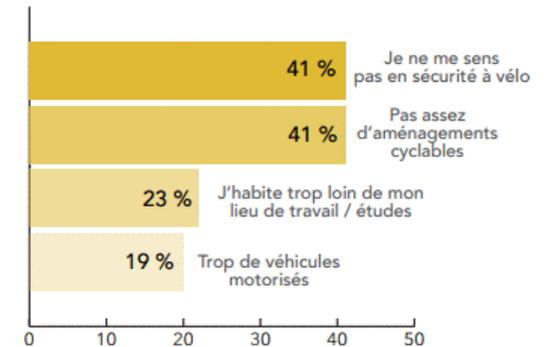
Sources :

\* <https://www.citycycle.com/27993-velo-plus-de-la-moitie-des-francais-prets-a-renoncer-a-la-voiture/>

\* <https://www.fub.fr/fub/actualites/loi-mobilite-reconnait-velo-mode-transport-part-entiere>

\*\* <https://www.peuple-libre.fr/actualite-10751-rupture-de-stocks-sur-les-velos>

## FREINS À LA PRATIQUE DU VÉLO POUR LES NON CYCLISTES (8% DES RÉPONDANTS)



Source : <https://www.velo-cyclisme.com/actualites-cyclisme/statistiques-velo-france-fub>



Aménagement d'une bande cyclable temporaire pour les cyclistes à Figeac .  
<https://www.ladepeche.fr/2020/06/24/du-rond-point-de-nayrac-a-ratier-les-pistes-velo-fin-prettes,8946376.php>

# Un contexte national favorable au développement des mobilités actives

Les politiques publiques souhaitent aujourd'hui apporter des réponses concrètes à cette augmentation de la demande : le **Plan Vélo du Ministère de la Transition Ecologique** de 20 millions d'euros au moment du déconfinement a été multiplié par trois le 29 mai 2020 pour atteindre une **enveloppe de 60 millions d'euros**. Ce programme comprend la mise en place d'une aide de 50€ pour les particuliers souhaitant réparer leur vélo, la possibilité de suivre des cours de remise en selle (1 à 2h d'apprentissage gratuites) et enfin une prise en charge jusqu'à 60% du prix d'installation de places de stationnement vélos pour les collectivités qui en font la demande. Depuis sa mise en place, ce dispositif connaît un réel succès avec plus de 500 000 demandes pour de la réparation.

**Le Forfait Mobilité Durable introduit par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et initialement plafonné à 400€ pour la fonction privée a récemment été augmenté de 100€ dans le cadre d'un amendement au budget 2021 passant ce dispositif de 400 à 500€.** Pour rappel, ce programme s'adresse aux salariés pour leurs trajets domicile-travail et a pour but de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (mobilités actives, covoiturage). Il est cumulable avec la participation de l'employeur aux frais d'abonnement transports en commun ou vélos publics (à minima 50%) dans la limite du plafond fixé à 400€ puis à 500€ défiscalisé lorsqu'il aura été voté au Sénat.

**Tous ces éléments concourent à montrer que des perspectives s'ouvrent et que les acteurs publics ont grand intérêt à développer des mesures en faveur des mobilités actives : déploiement d'aménagements cyclables de qualité, installation de stationnement sécurisé pour les vélos, mise en place d'une aide à l'achat pour VAE (cumulable avec l'aide de l'Etat plafonnée à 200€) et enfin le développement d'une véritable dynamique vélo (communication, animation ...).**



Source : <https://www.cc37.org/>



Source : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/>

# Une fréquentation en hausse des itinéraires cyclables, un engouement pour le vélo et le VAE depuis la crise sanitaire

Avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19, 60% des trajets domicile-travail des Français faisaient moins de 5km. Pourtant, la part modale du vélo pour ce même trajet était seulement de 2,7%.

Néanmoins, cette part modale pourrait avoir augmenté depuis. En effet, depuis le déconfinement, ce mode connaît un essor sans précédent avec une **augmentation de 27% de son usage en France** depuis le début de l'année 2020 selon le dernier bulletin de fréquentation publié par Vélo et Territoires\*. En milieu urbain, cette augmentation est de +31%, en milieu périurbain de +18% et en milieu rural de +17%.

Par ailleurs, cet engouement pour le vélo se mesure également par l'augmentation des ventes de vélo en France : d'après l'Union Sport et Cycle **les ventes de vélos (neufs) ont progressé de 117% entre le 12 mai et le 12 juin 2020.**

Le nombre d'aménagements cyclables temporaires s'est également démultiplié depuis le déconfinement. Plus de 500 km de pistes cyclables temporaires ou « coronapistes » ont ainsi été déployées à l'échelle nationale depuis début mai\*\*. Ces aménagements sont très souvent plébiscités et les collectivités réfléchissent désormais à les pérenniser pour la majorité d'entre elles.

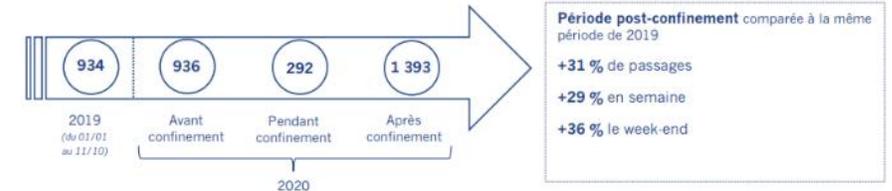
\*Source : Vélo et Territoires « Fréquentation vélo et déconfinement » bulletin numéro 10 (182 compteurs répartis sur le territoire national).

\*\*Source : Le Parisien - Valentin Desfontaines, responsable de la mobilité durable du Réseau Action Climat (RAC).

## Suivi de la fréquentation cyclable en milieu urbain

### Évolution de la fréquentation moyenne journalière

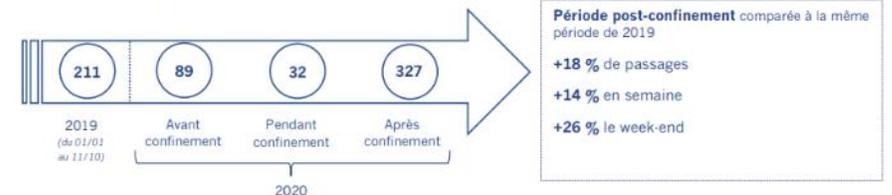
(nombre moyen de passages par compteur - période d'étude du 1<sup>er</sup> janvier au 11 octobre 2019 et 2020)



## Suivi de la fréquentation cyclable en milieu périurbain

### Évolution de la fréquentation moyenne journalière

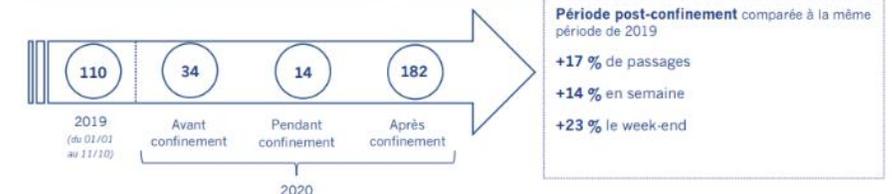
(nombre moyen de passages par compteur - période d'étude du 1<sup>er</sup> janvier au 11 octobre 2019 et 2020)



## Suivi de la fréquentation cyclable en milieu rural

### Évolution de la fréquentation moyenne journalière

(nombre moyen de passages par compteur - période d'étude du 1<sup>er</sup> janvier au 11 octobre 2019 et 2020)



Source : Vélo et Territoires « Fréquentation vélo et déconfinement » bulletin numéro 10

# Les aides à l'achat de vélo/ vélo à assistance électrique (VAE)

## A l'échelle nationale et régionale

Des aides financières existent actuellement pour permettre de financer l'achat d'un vélo :

- **Une aide nationale de l'Etat « bonus vélos à assistance électrique »** : cette subvention est versée en complément d'une aide locale avec un plafond fixé au plus faible des deux montants suivants : soit 20% du coût d'achat TTC du vélo soit à **200€**. Pour obtenir cette aide, il est nécessaire d'être majeur, de vivre en France et des conditions de ressources sont applicables.
- **Une aide de la Région Occitanie « Eco-chèque mobilité - achat d'un vélo à assistance électrique »** : cette aide peut être cumulable avec l'aide de accordée par l'Etat et est plafonnée à **200€**. De la même manière, cette aide est versée sous plusieurs conditions (majorité, résidence principale en Occitanie et conditions de ressource).

Pour ces deux subventions, le vélo doit avoir été acheté après le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et la demande envoyée dans les 6 mois suivants l'acquisition.

- Pour compléter son « éco-chèque mobilité – achat d'un vélo à assistance électrique », la Région Occitanie a mis en place un « **Bonus forfait mobilité durable** » (pour les salariés dont l'entreprise a mis en place le forfait mobilité durable) et qui **prend en charge 50 à 80% de l'achat d'un vélo** selon plusieurs conditions.

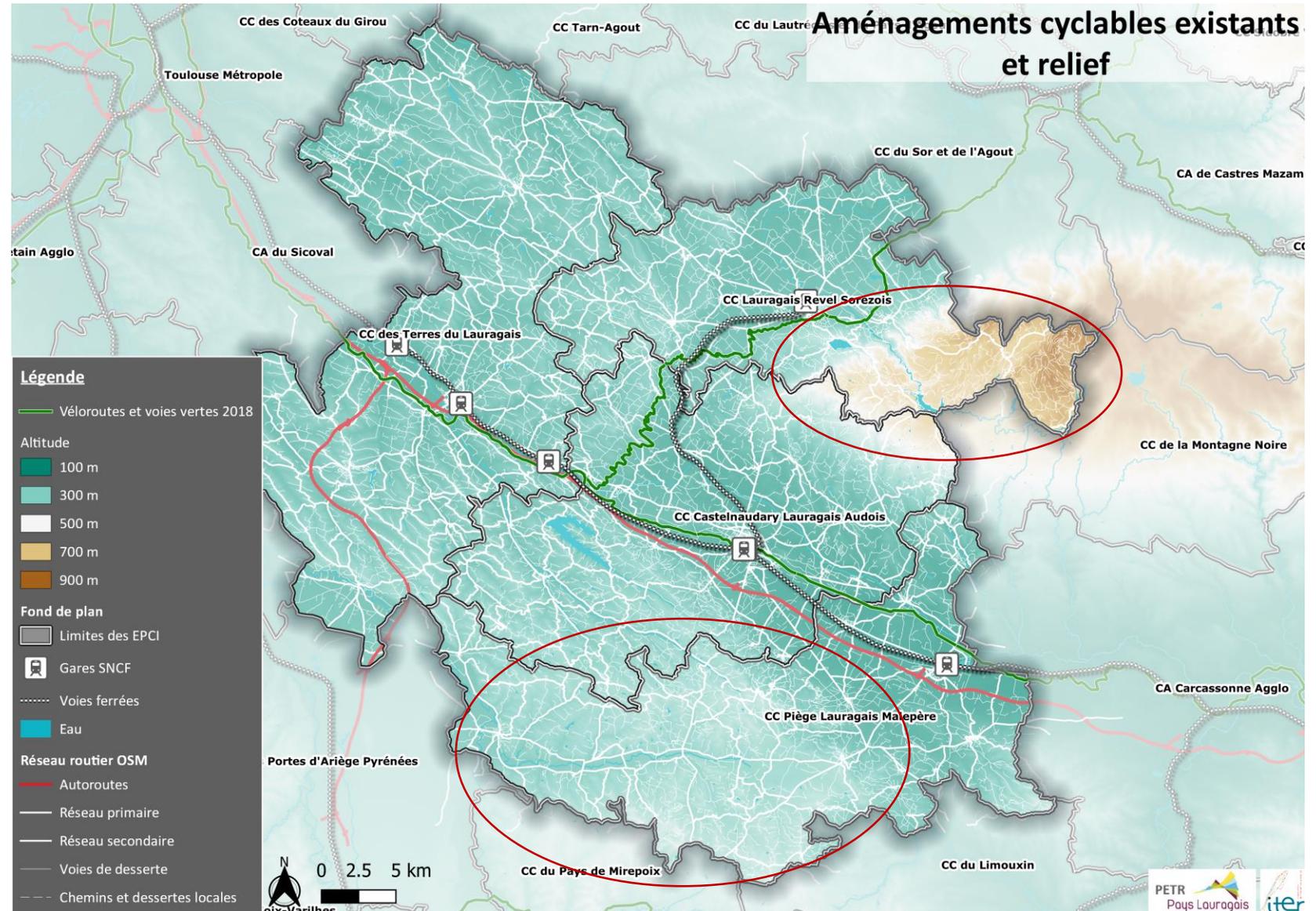
**Le bonus forfait mobilité durable de la Région Occitanie est cumulable avec l'aide accordée par l'Etat et avec le forfait mobilité durable versé par l'employeur au salarié dans le secteur privé (initialement plafonné à 400€ et récemment passé à 500€).**

# Une topographie globalement favorable à la pratique du vélo le long du canal du midi

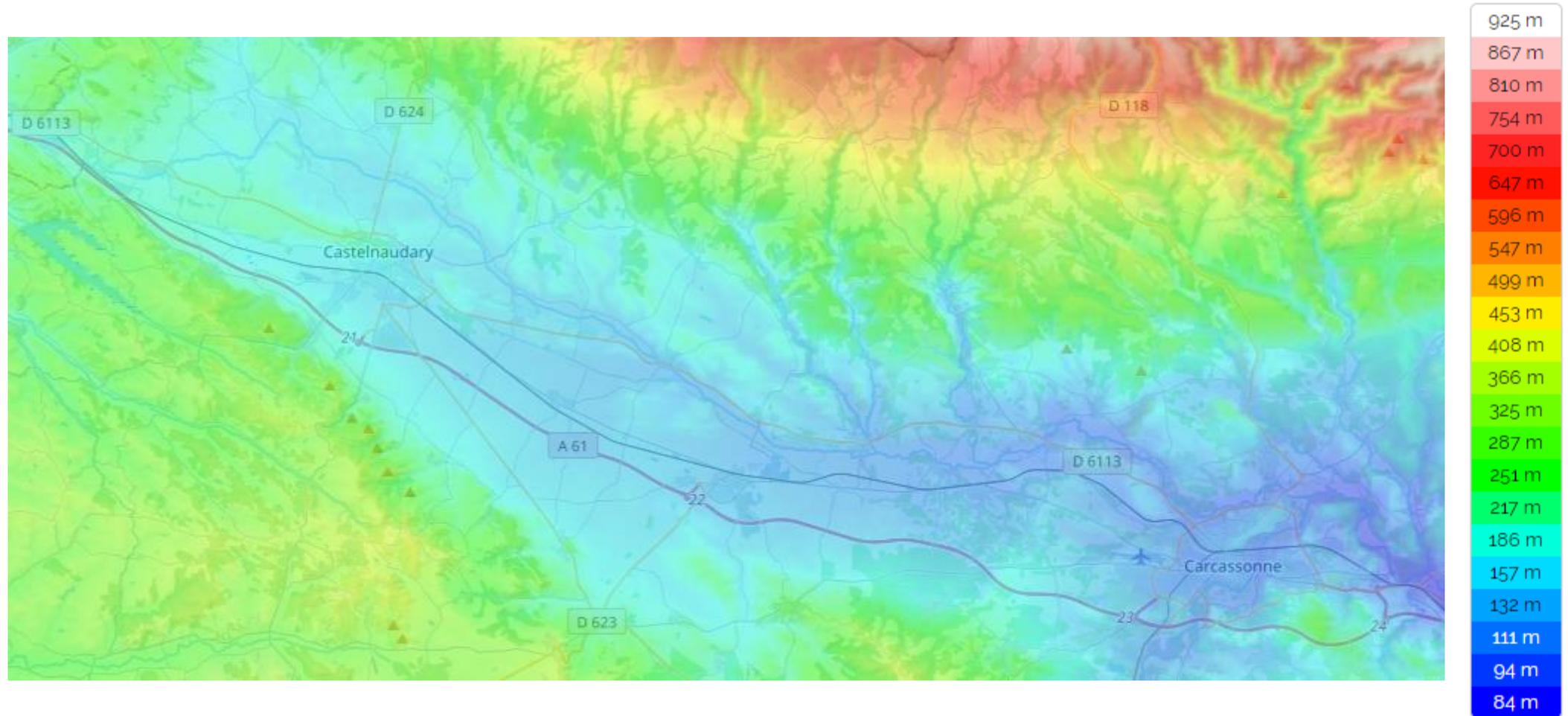
Certaines parties du territoire présentent des conditions topographiques parfois contraignantes pour la pratique du vélo, c'est notamment le cas de :

- La partie Ouest à partir de Nailloux / Montgeard et qui s'accroît davantage sur la partie sud du PETR (CC Piège Lauragais Malepère par exemple : Plavilla - 400m)
- La partie Est de la CC Lauragais Revel Sorézois où l'altitude peut aller jusqu'à près de 800 mètres (commune d'Arfons par exemple).

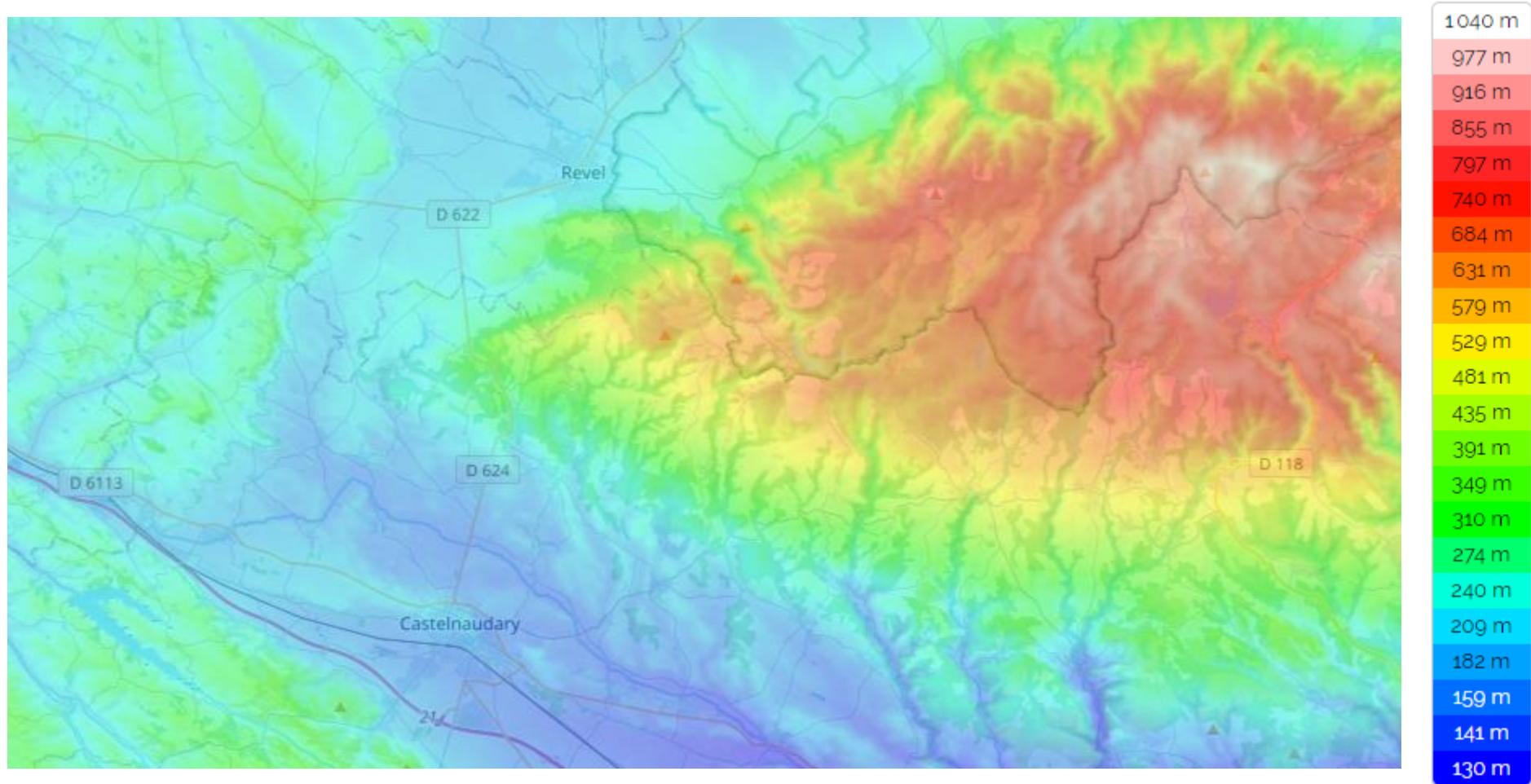
Toutefois, l'axe le long du canal du midi entre Castelnaudary et Carcassonne est un axe où l'on observe très peu de dénivelé comparativement au reste du territoire.



## Une topographie plutôt favorable sur l'axe Castelnaudary <> Carcassonne



# Une topographie favorable autour de Revel et Castelnaudary



# Les aménagements existants : valorisation du canal du midi, un véritable atout touristique pour le PETR

Il existe trois parcours cyclables principaux et structurants sur le territoire du Pays Lauragais :

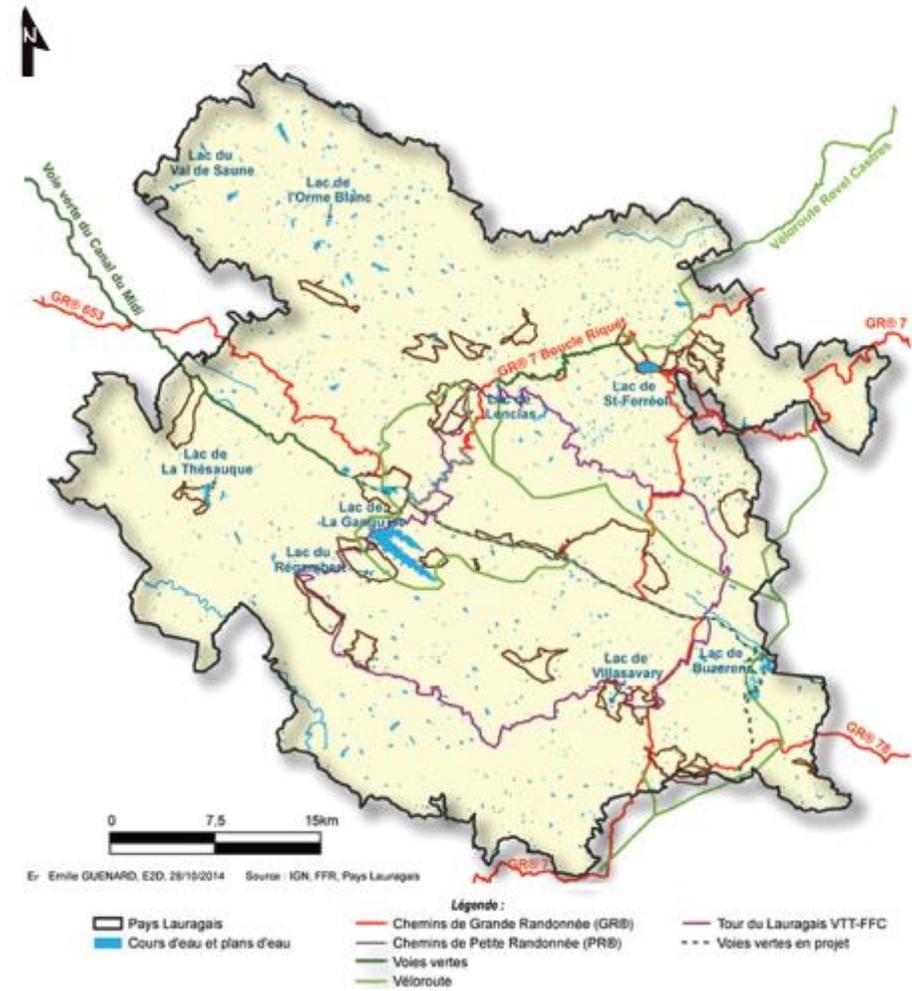
- Le parcours du Canal du Midi dont l'aménagement est très qualitatif,
- Le Parcours Cyclable de la Rigole de la Plaine, qui permet de rejoindre le lac de Lenclas depuis Revel,
- La vélo route Revel-Castres.

Voie verte Castelnaudary et parcours du Canal du midi. Source : Iter, 2021.



Parcours Cyclable de la Rigole de la Plaine. Source : Iter, 2021.

## Les itinéraires doux les plus structurants au sein du Pays Lauragais



Source : Diagnostic SCOT Lauragais version approuvée, page 243.

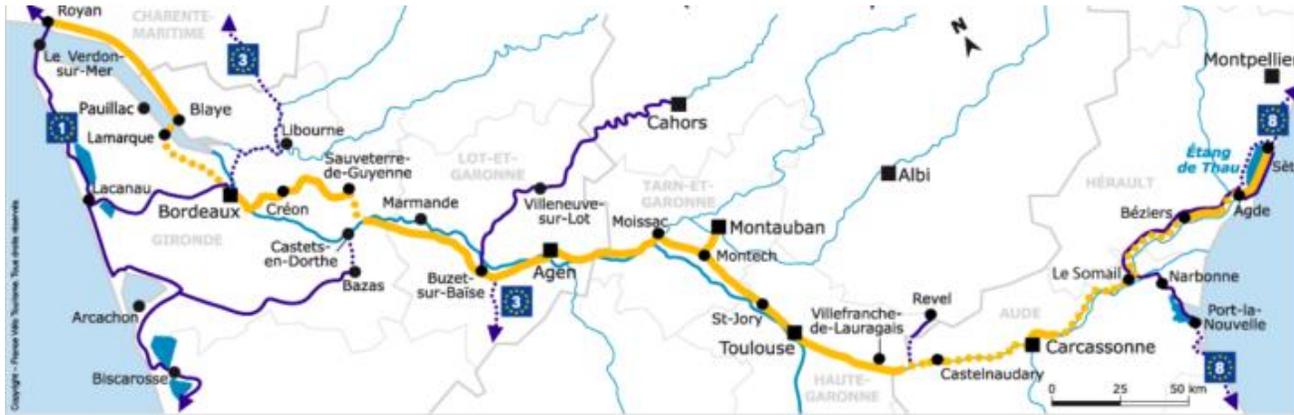
## Les projets en cours à l'échelle « supra »

En complément de ces trois itinéraires structurants, un certain nombre de projets sont en cours de réflexion, de réalisation ou de finalisation sur le périmètre du PETR Pays Lauragais. Les projets présentés dans ce document ne constituent pas une liste exhaustive des projets du territoire (notamment à l'échelle locale où certains projets n'ont pas forcément été recensés).

Echelle / porteur de projet	Description synthétique
Nationale / Vélo et territoires	Schéma national des vélos routes (approuvé en 2010) : la V80 (Canal des 2 mers à vélo) et la V84 (PassaPaïs qui reliera à termes, Avignonet-Lauragais jusqu'à Béziers) sont en cours de réalisation/finalisation.
Région Occitanie	Plan vélo de la Région approuvé en 2020 qui met notamment en exergue les financements disponibles à l'échelle régionale pour réaliser des aménagements cyclables.
CD Haute Garonne / Tisséo / Région Occitanie / Toulouse Métropole	Le projet de Réseau Express Vélo (REV) ne desservira pas directement le territoire (arrêt en marge du PETR) mais semble être une opportunité pour le territoire (continuité à créer ?)
Département de l'Aude	Schéma/Plan départemental vélo (2018-2022) : identification de plusieurs liaisons à aménager sur ou en lien avec le PETR : V84 rigole de la plaine, V81 piémont pyrénéen, la rigole de la montagne noire, voie verte canal du midi de Bram à Montségur. Ce dernier projet touristique porté par les départements de l'Aude et de l'Ariège vise à relier Bram au site du Pays Cathare Monségur en mobilité douce via la création d'une voie verte en partie sur une ancienne voie ferrée désaffectée, les travaux de cette liaison ont débuté. Ce Plan Vélo met également en exergue plusieurs actions sur les services, la communication, etc.
Département de la Haute Garonne	Le schéma directeur des itinéraires cyclables avec notamment la réalisation du canal des deux mers (V80)
Département du Tarn	Le schéma départemental des itinéraires cyclables (2010)

# Les projets en cours à l'échelle « supra »

Canal des deux mers – V80



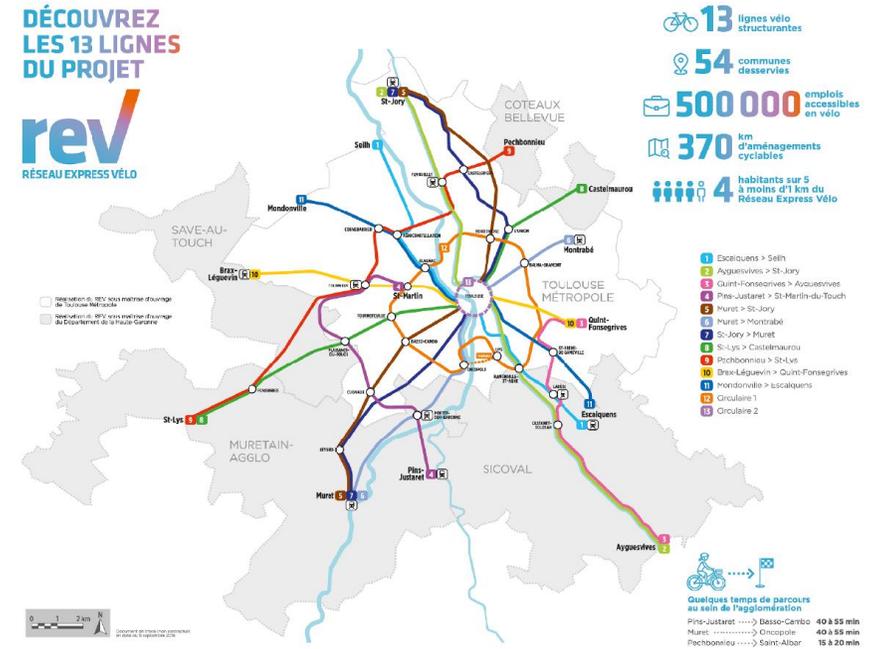
**DÉCOUVREZ  
LES 13 LIGNES  
DU PROJET**

**rev**  
RÉSEAU EXPRESS VÉLO

0 25 50 km

0 2 km

Document de travail - Révisé le 14 septembre 2016



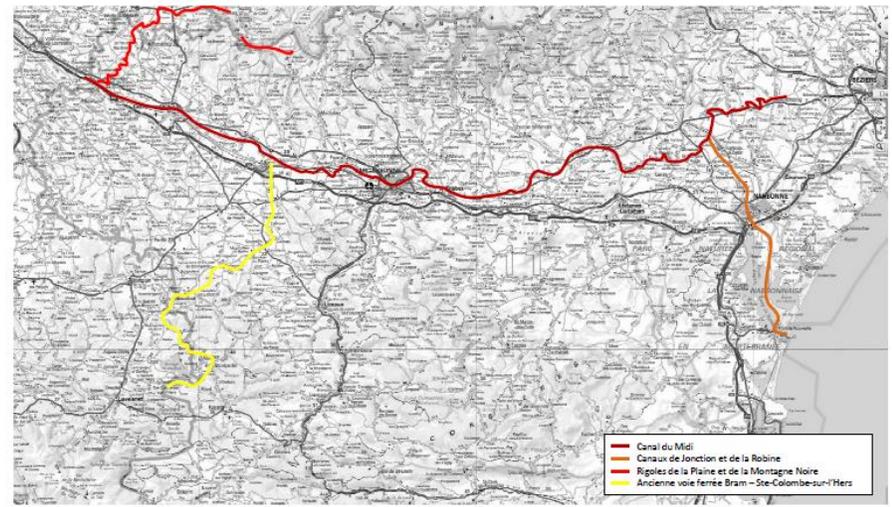
- 13** lignes vélo structurantes
- 54** communes desservies
- 500 000** emplois accessibles en vélo
- 370** km d'aménagements cyclables
- 4** habitants sur 5 à moins d'1 km du Réseau Express Vélo

- 1 Escalquens > Selh
- 2 Agnès-vives > St-Jory
- 3 Quint-Forsages > Assas-Verdes
- 4 Prie-Justaret > St-Martin-du-Touch
- 5 Muret > St-Jory
- 6 Muret > Montrabi
- 7 St-Jory > Murat
- 8 St-Lys > Castelnaudou
- 9 Pechbonnieu > St-Lys
- 10 Brax-Léguévin > Quint-Forsages
- 11 Mondoville > Lascarques
- 12 Crèdelle 1
- 13 Crèdelle 2

**Quelques temps de parcours au sein de l'agglomération**

Prie-Justaret → Bessio-Cambo 40 à 55 min  
 Muret → Crèdelle 40 à 55 min  
 Pechbonnieu → Saint-Albar 15 à 20 min

Région Occitanie – Dispositif régional en faveur des mobilités cyclables - Règlement d'intervention - Page 3 / 18



Tracé des itinéraires longues distances du département

# Les projets en cours à l'échelle du PETR

- En 2015, le PETR du Pays Lauragais a mené une **étude « Plans d'eau et liaisons douces »** qui a permis de définir une stratégie de développement touristique via la création d'itinéraires de randonnée pédestre, cyclo, équestre permettant de relier les différents sites touristiques du territoire. 26 fiches actions portées par les EPCI ont émergés de cette étude. Cette étude a également permis de lancer une réflexion avec le GAL pour aménager des haltes de repos le long du canal du midi (une charte de préconisation a été rédigée).
- Dans le cadre du CTO 2018-2021, le PETR a souhaité accompagner les EPCI à travers un projet en trois phases :
  - Phase 1 (réalisée) : achat de 5 VAE pour mise à disposition des administrations de chaque Communauté de communes du territoire et du PETR pour inciter aux changements de pratiques. (cf slide suivante).
  - Phase 2 (à engager) : travailler avec chaque Communauté de communes pour déployer la démarche auprès de la population.
  - Phase 3 (en cours) : accompagner les collectivités dans l'aménagement du territoire associé aux modes doux et le développement de la mobilité alternative.



Source : Plan d'eau et liaisons douces – plan d'actions, page 6.

# Zoom sur l'initiative du PETR de mise à disposition de VAE

Dans le cadre de son programme d'actions PCAET et en partenariat avec l'ADEME, le PETR du Pays Lauragais a acquis 5 vélos à assistance électrique (VAE) en 2019 qu'il a mis à disposition dans les administrations de chacun des 4 EPCI (1 VAE par EPCI) et au sein du PETR (avec l'équipement complet : casques, gilets et bandes réfléchissantes de sécurité, antivol, kit de réparation, etc). Le but étant de **promouvoir la pratique de ce mode pour les trajets du quotidien et engager un changement des comportements.**

Le vélo du PETR a récemment été mis à disposition de la commune de Molandier.



Source : <http://www.payslauragais.com/>

# Les projets et initiatives en cours à l'échelle des EPCI et communes

Echelle / porteur de projet	Description synthétique
CC Lauragais Revel et Sorézois	Projet de valorisation de sa filière vélo/VTT avec la mise en place d'un réseau de sentiers avec un degré de difficulté variable, pour un public familial et sportif, proposant des boucles à la journée ou sur plusieurs jours sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette étude, plusieurs circuits existants présentant un intérêt pour la découverte du territoire ont été audités et analysés (cf illustration de droite). Mise en place d'une commission de travail mobilité.
CC Castelnaudary Lauragais Audois	Dans le cadre de sa labélisation TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) en 2017, la CC prévoit plusieurs actions en matière de mobilité sur la ville de Castelnaudary.
Commune de Revel	Le programme Action Cœur de Ville : plusieurs réflexions sont en cours notamment le projet de création d'une voie verte entre Revel et Castelnaudary sur l'ancienne voie ferrée. Une réflexion sur l'implantation de racks à vélo. Un Plan vélo avec enquête auprès des habitants.
Castelnaudary	Organisation d'une fête du développement durable à Castelnaudary : prévue pour le mois d'avril 2021.
Labordes	Réflexion pour relier le centre-ville au canal du Midi par une voie de mobilité douce
Laurabuc	Réflexion pour rénover un local pour mettre des vélos/VAE en location aux habitants.
Belpech (sur PETR)	Une réflexion en cours pour relier à vélo la commune de Belpech à Mazères via Molandier.
Bram, Castelnaudary, Nailloux, Revel, Sorèze, Fanjeaux, Belpech, Montréal, Villefranche de Lauragais, Lanta, Caraman, Salles-sur-l'hers	communes du PETR engagées ou en phase de candidature dans le programme bourg-centre de la Région.
	Projet de liaisons douces Villesisclè – Bram et Castelnaudary – Villeneuve-la-Comptal (CTO et projets innovations du département de l'Aude).
Nailloux	Projet de liaison douce entre les communes de Montgeard et Nailloux, jusqu'à St-Léon en passant par le village des marques.

# Les projets et initiatives en cours à l'échelle des EPCI et communes

Toutes ces initiatives sont le reflet d'une **réelle prise de conscience de l'intérêt de ces mobilités actives.**

Dans le cadre du **programme LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) lancé par la Région Occitanie en 2014, plusieurs projets ont également été accompagnés sur le territoire :

- CC Piège Lauragais Malepère, CC Lauragais Revel Sorézois et CC Terres du Lauragais : étude de faisabilité et réalisation de sentiers pédestres et/ou cyclables.
- Sur la commune de Sorèze, des liaisons douces sont en projet pour sécuriser les déplacements à l'intérieur de la commune et en liaison avec le site de Saint-Ferréol et la commune de Revel.
- Un projet permettant de faciliter les mobilités fluviales avec hydrogène et visant le « zéro émission du transport fluvial sur le canal du Midi » est en cours et porté par le Gal Est-Audois.



UNION EUROPÉENNE

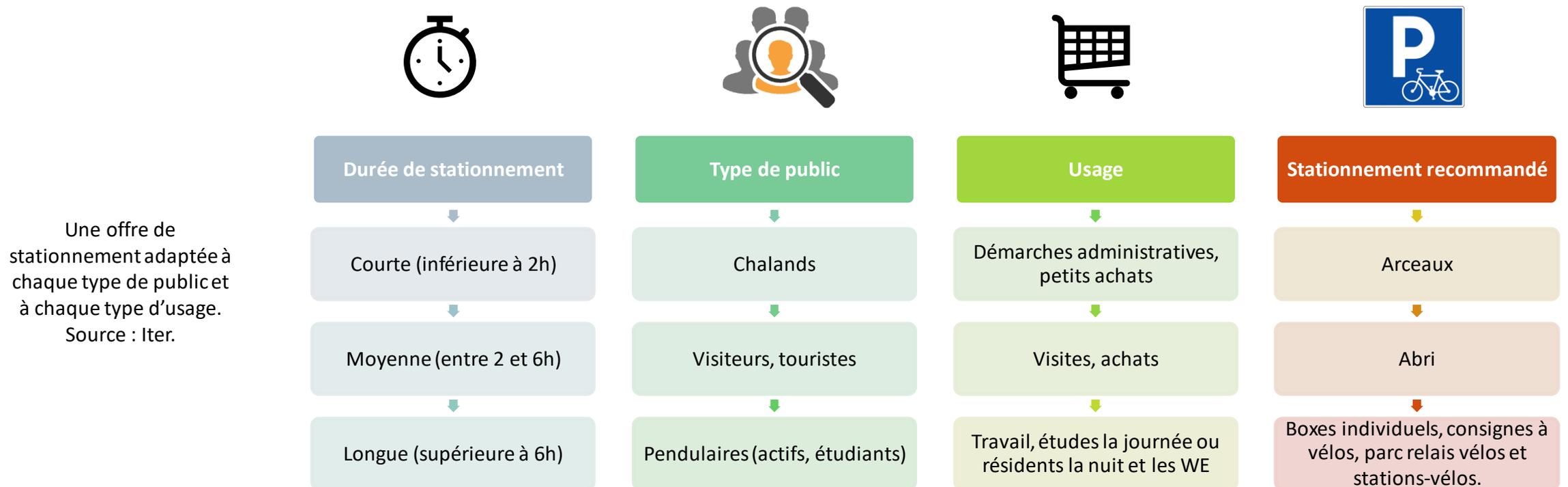


PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# Un déficit en stationnement pour les vélos / VAE en dehors des gares sur le PETR

- Globalement sur le PETR du Pays Lauragais, on observe un **déficit en stationnement pour les vélos**. En effet, en dehors des gares, des lieux touristiques (parcours du canal du midi, parcours cyclable de la Rigole de la Plaine...), des centres commerciaux et de certains ERP (mairie de Bram par exemple) peu de stationnement pour les vélos / VAE sont proposés.
- Toutefois, **le type de mobilier proposé aujourd'hui pour stationner son vélo / VAE en gare semble tout à fait satisfaisant** (box sécurisé, arceaux abrités ou non). On observe d'ailleurs globalement sur toutes les gares du territoire un grand nombre de vélos / VAE stationnés qui montre déjà une certaine pratique de l'intermodalité avec le train.



# Un déficit en stationnement pour les vélos / VAE en dehors des gares sur le PETR



Stationnement qualitatif en gare de Villefranche-de-Lauragais. Source : Iter, 2021.



Stationnement qualitatif en gare de Bram. Source : Iter, 2021.



Stationnement qualitatif en gare de Castelnau-d'Aud. Source : Iter, 2021.

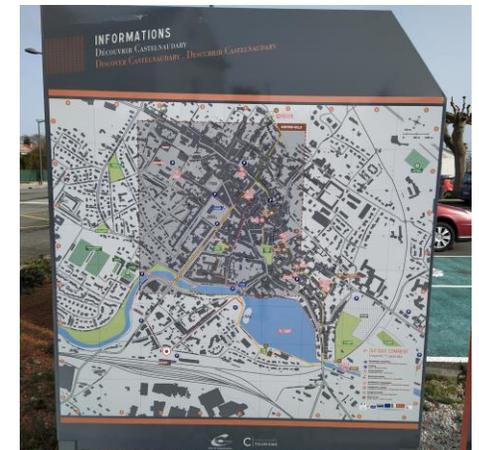


Stationnement au niveau du Centre Commercial ÔCastel et au niveau du Canal du Midi à Castelnau-d'Aud. Source : Iter, 2021.



# Une signalétique qualitative

Sur certains centres bourgs (Salles sur l'Hers par exemple) et sur certains points de passages, points touristiques du territoire (entrée de voie verte) on constate un **travail intéressant sur la signalétique** permettant de guider et d'informer les usagers.



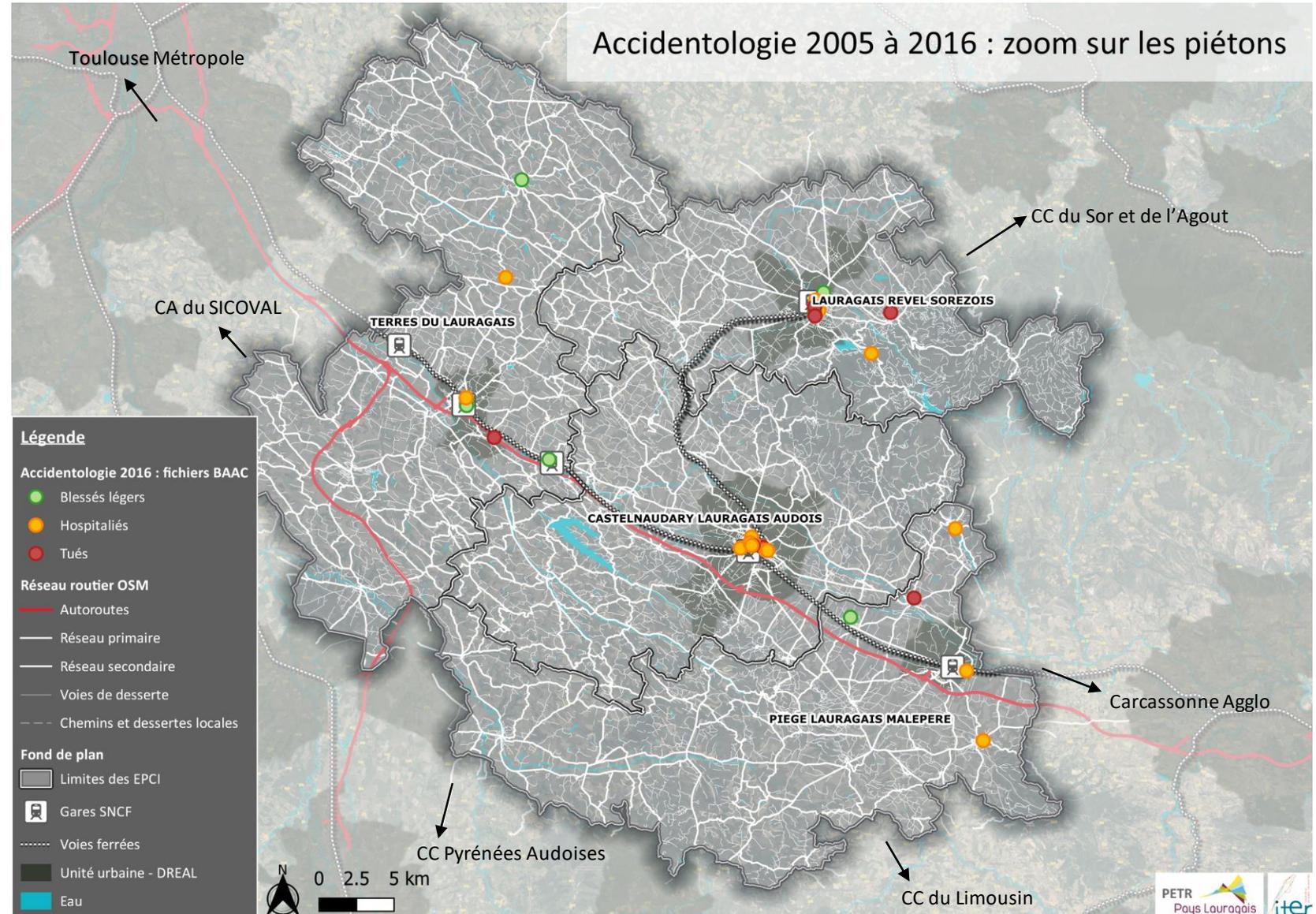
# Accidentologie : zoom sur les piétons

Les données de cette carte sont issues des **fichiers BAAC** où les forces de l'ordre répertorient les accidents corporels au niveau national. Cette donnée ne comprend pas les accidents n'ayant pas entraîné la mobilisation de la police.

Bien que ces données restent les plus fiables qu'il existe aujourd'hui, cette carte est à nuancer car le nombre d'accidents des personnes utilisant le vélo ou la marche comme moyen de déplacement semble très faible sur une période de 10 ans.

**Au total de 2005 à 2016, 36 accidents ont été répertoriés en lien avec des piétons** sur le territoire (sur 519 tous modes au total). Parmi ces accidents :

- 8 ont créé des blessures légères aux personnes impliquées,
- 21 ont engendrés une hospitalisation.
- 7 personnes sont décédées suite à l'accident.



# Accidentologie : zoom sur les cyclistes

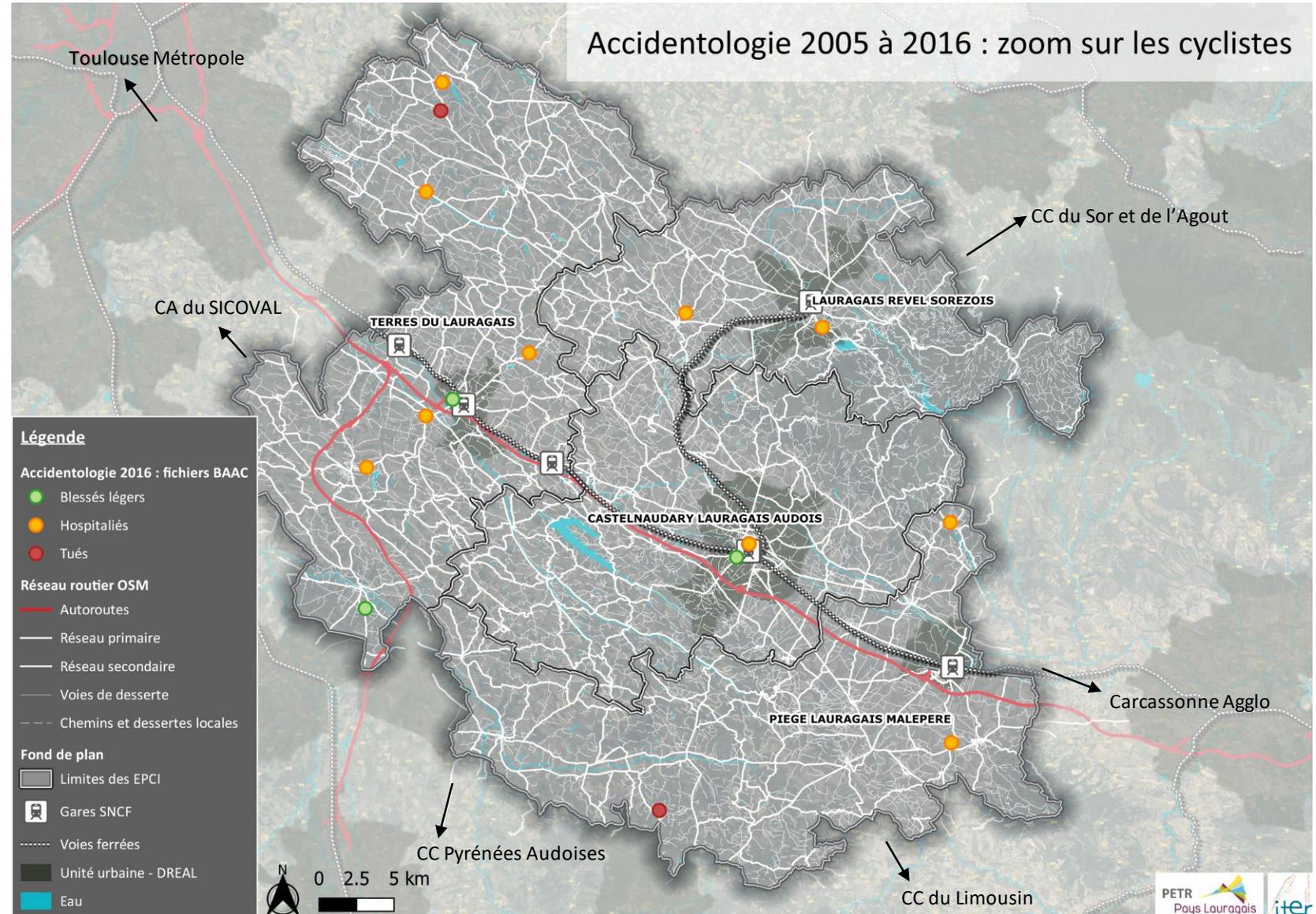
Le nombre d'accidents recensés semble très faible et peut s'expliquer de plusieurs manières :

- Soit, les accidents n'ont pas entraîné de dommages corporels et n'ont donc pas été pris en compte par les forces de l'ordre : le nombre réel d'accidents serait donc sous-évalué.
- Soit, le faible nombre d'accidents est lié à une faible pratique cyclable sur le territoire.

Au total de 2005 à 2016, 16 accidents ont été répertoriés en lien avec des cyclistes sur le territoire (sur 519 tous modes au total). Parmi ces accidents :

- 3 ont créé des blessures légères aux personnes impliquées,
- 10 ont engendrés une hospitalisation.
- 3 personnes sont décédées suite à l'accident.

Ce qu'il est important de remarquer, qu'il s'agisse d'accidents impliquant des piétons ou des cyclistes, les « grands axes » (départementales) constituent les principaux pôles accidentogènes du territoire. Par ailleurs, on remarque que ces accidents sont très souvent impactant puisqu'ils provoquent une hospitalisation ou un décès dans plus de 80% des cas sur ce territoire.



# Accessibilité et pertinence des modes actifs : les isochrones de temps de trajet

Avec des logiciels spécifiques, nous avons généré des cartes « isochrones » avec la marche à pied, le vélo et le VAE (vélo à assistance électrique). Il s'agit **d'aires géographiques correspondant à des temps de trajets** donnés, à partir de l'adresse précise d'un point de rattachement. Ici, nous avons choisi de réaliser ces « isochrones » à partir des 5 polarités principales définies dans le SCOT :

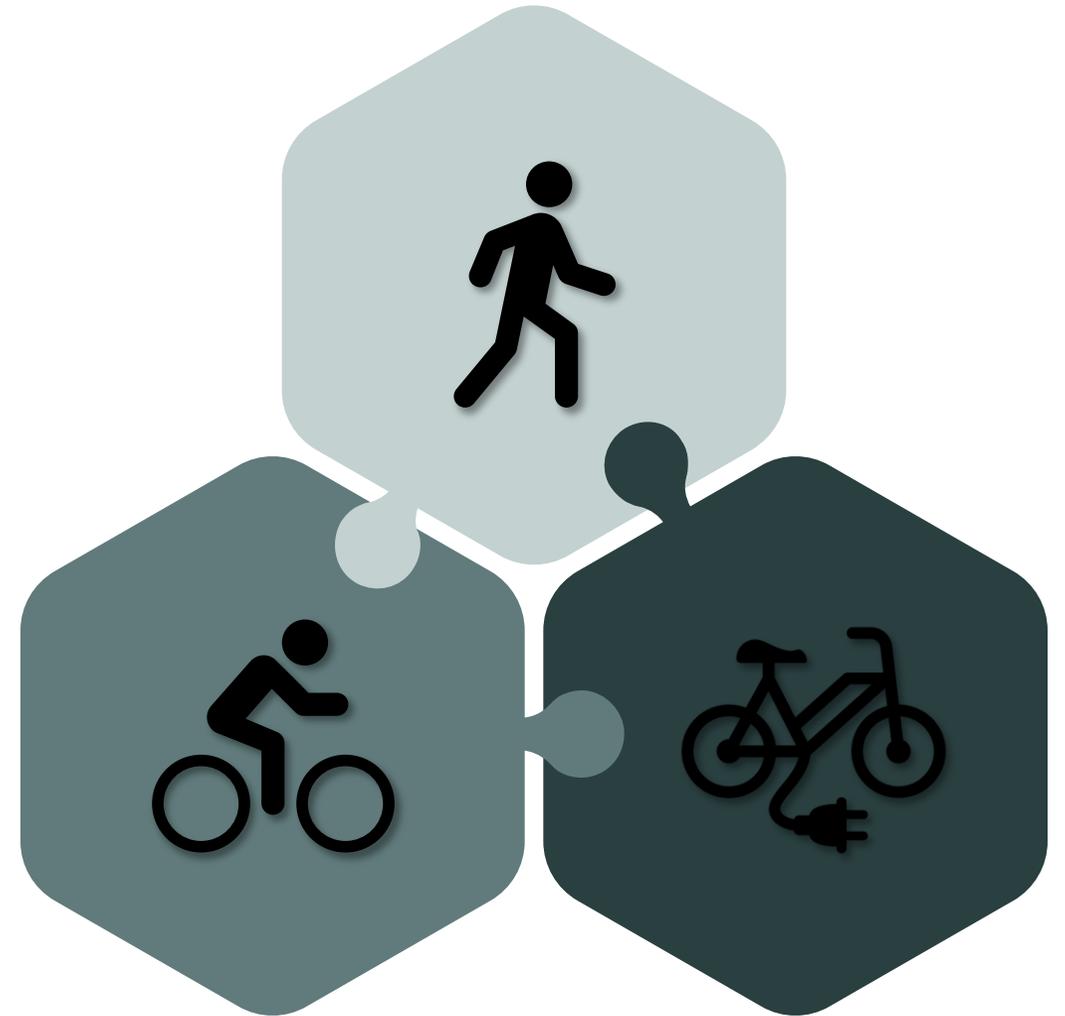
- Castelnaudary,
- Villefranche-de-Lauragais,
- Bram,
- Nailloux,
- Revel.

Par défaut la Mairie est le point pris en compte pour les centres urbains. Pour Castelnaudary il est apparu nécessaire d'analyser les temps de trajet en modes actifs à partir d'un second point : le PEM (pôle d'échange multimodal).

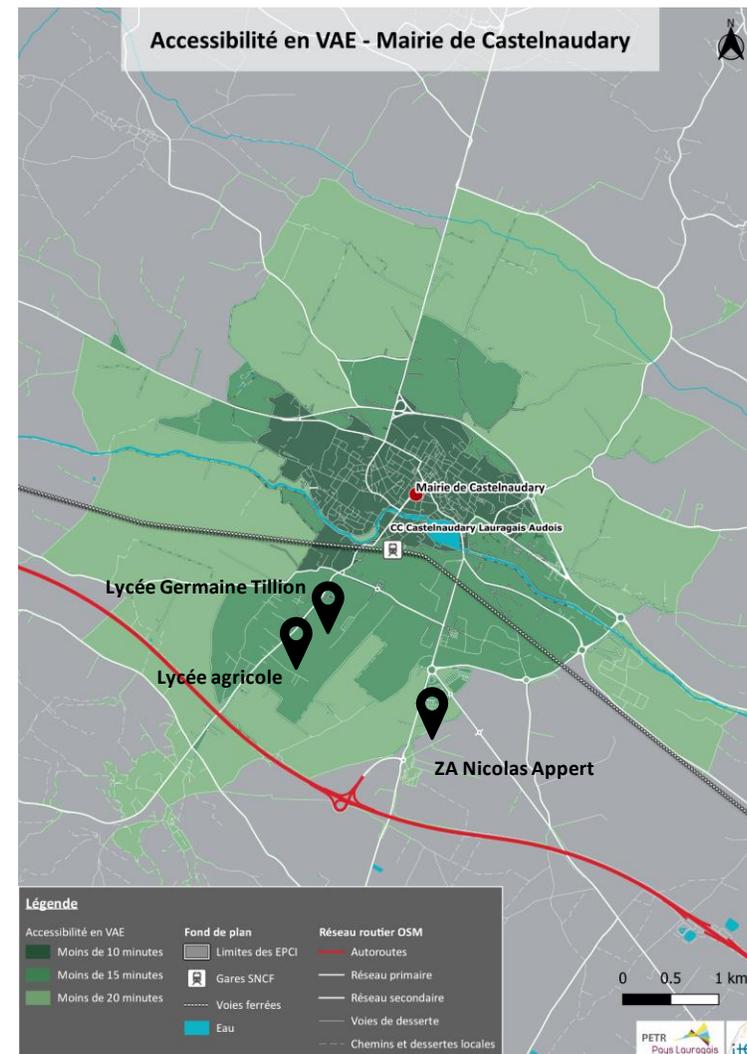
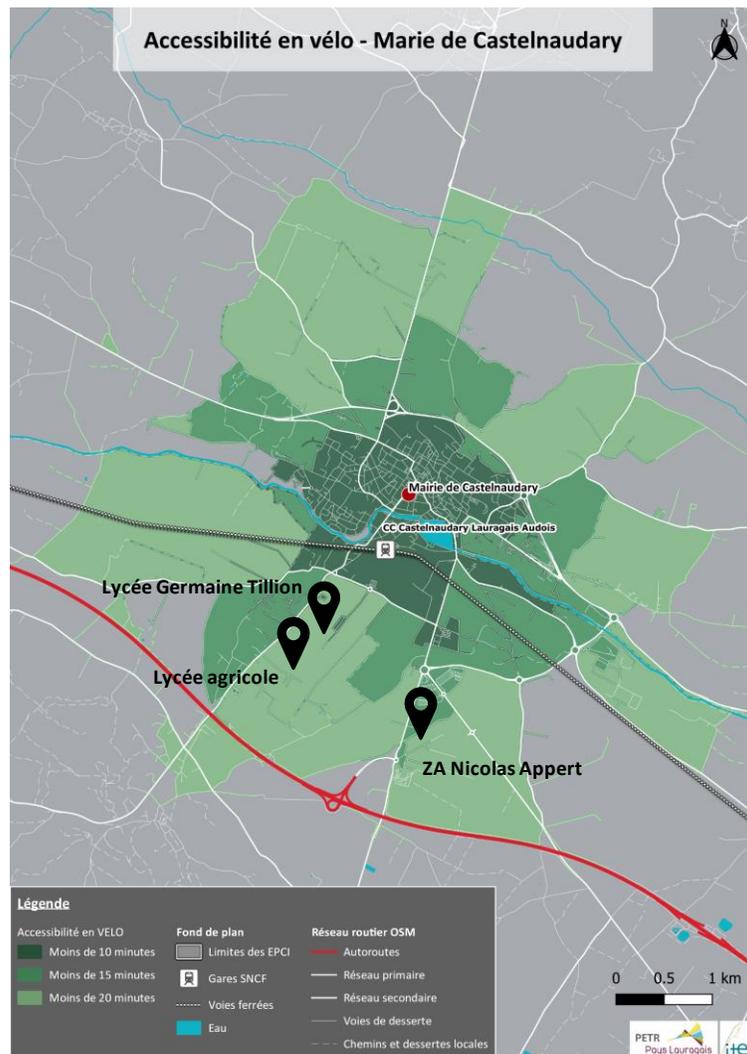
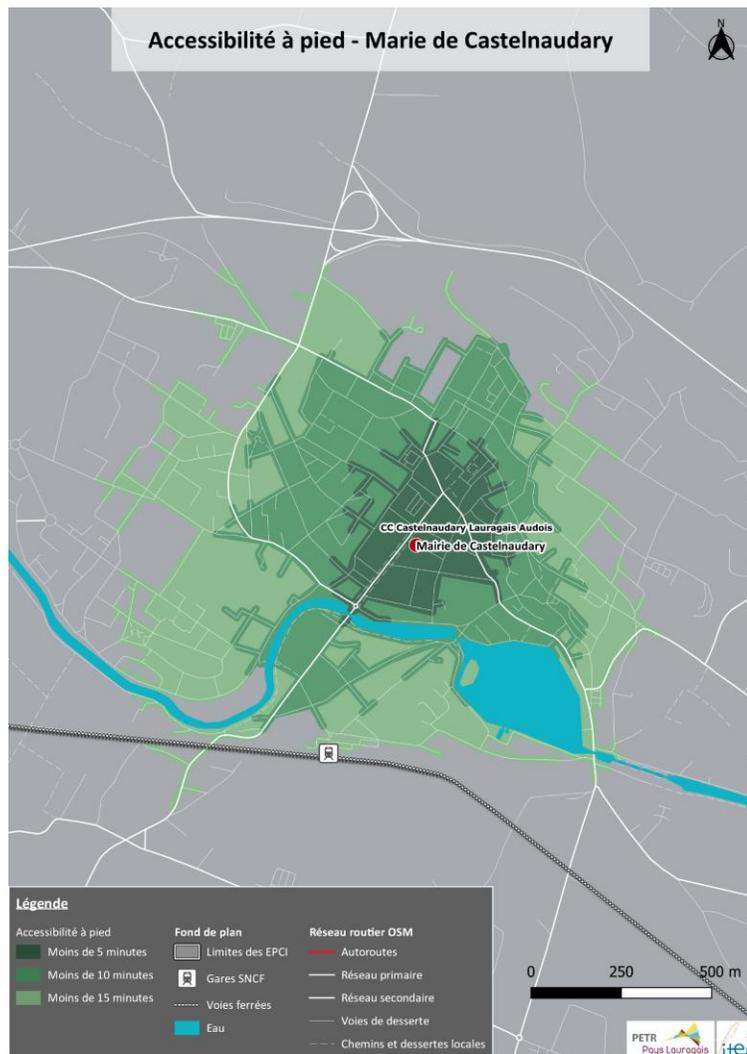
Ces cartes isochrones **théoriques** prennent la forme de 3 aires concentriques de couleurs différentes correspondant aux durées de trajet choisies :

- 5/10/15 minutes pour la marche à pied,
- 10/15/20 minutes pour le vélo et le VAE.

**Les isochrones présentées sur les pages suivantes correspondent à une analyse théorique, indépendamment de toute contrainte liée à l'environnement urbain, la météorologie, etc.**

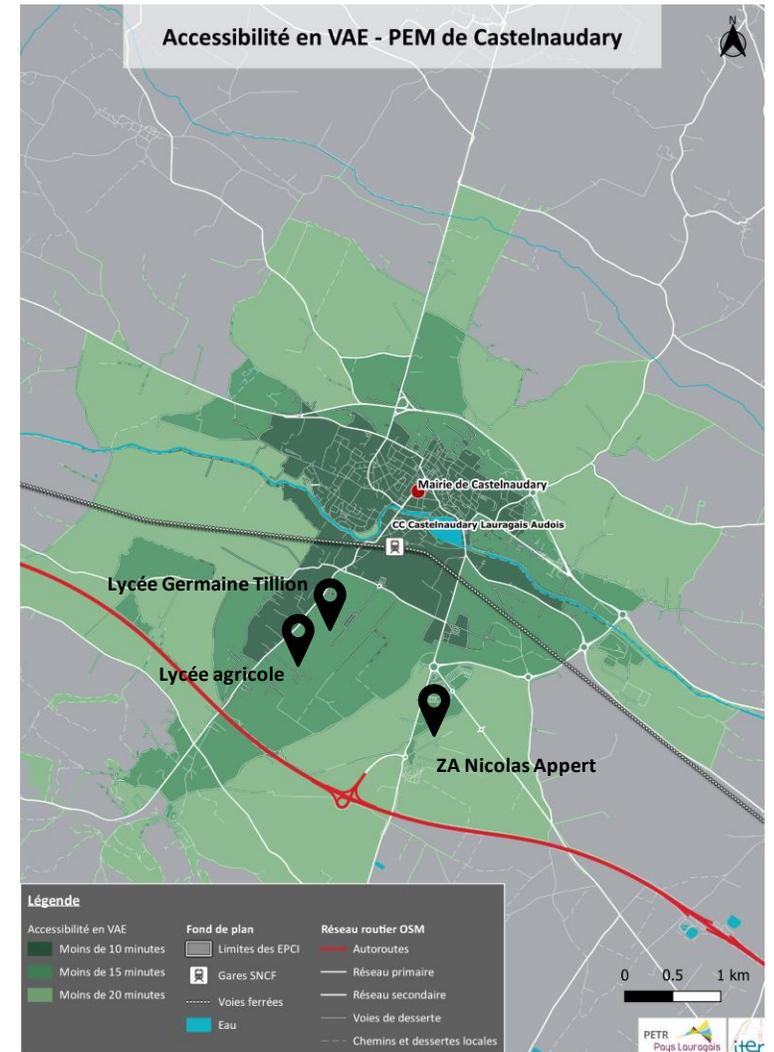
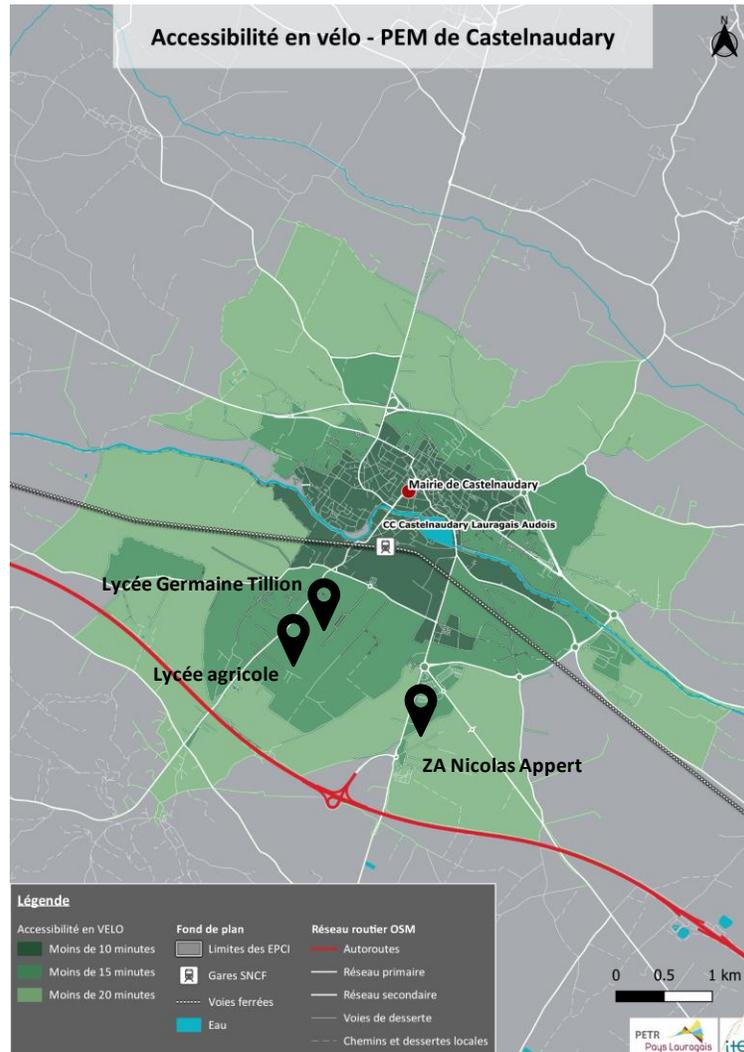
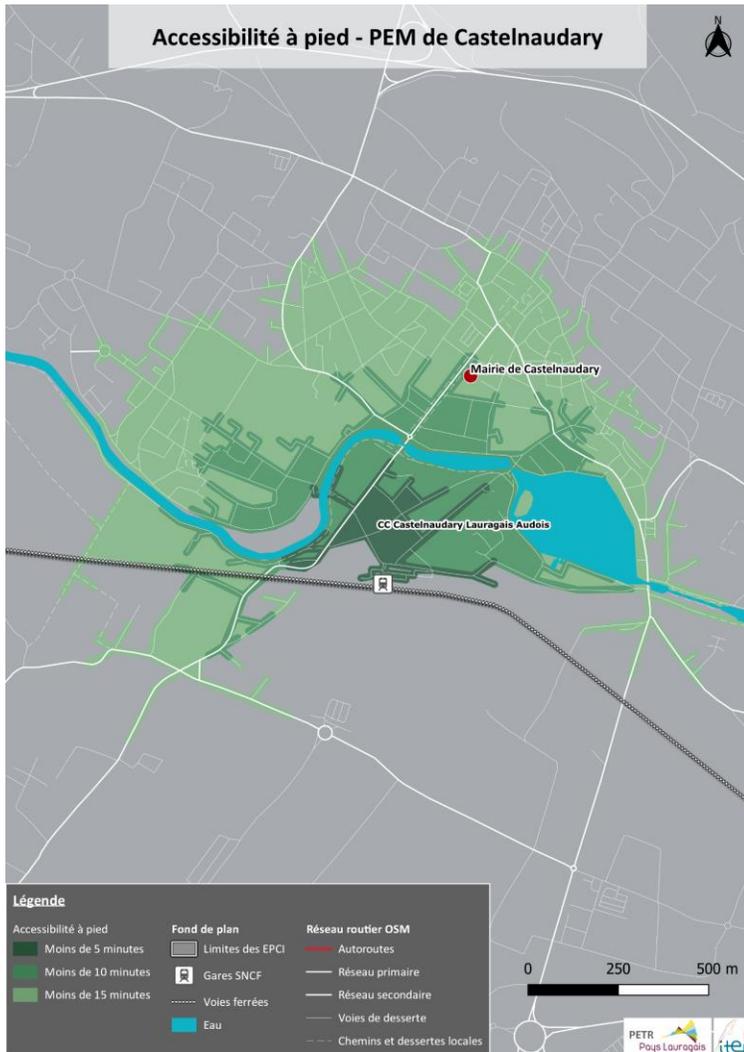


# Accessibilité et pertinence des modes actifs : Mairie de Castelnaudary



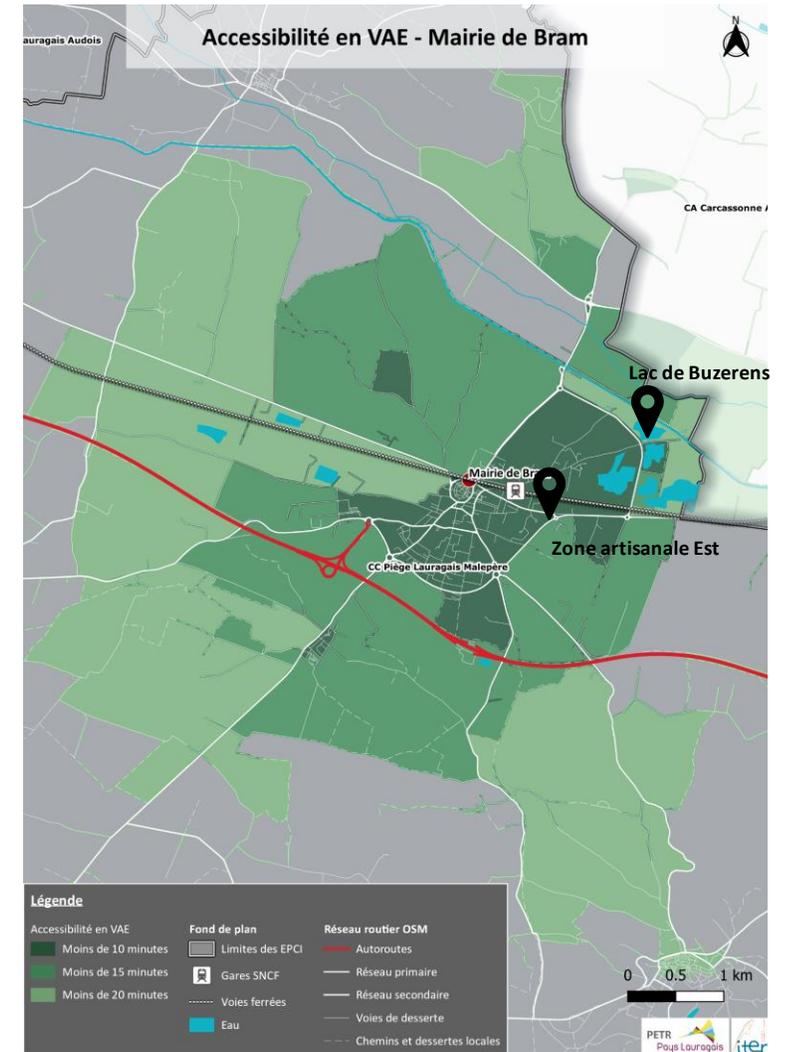
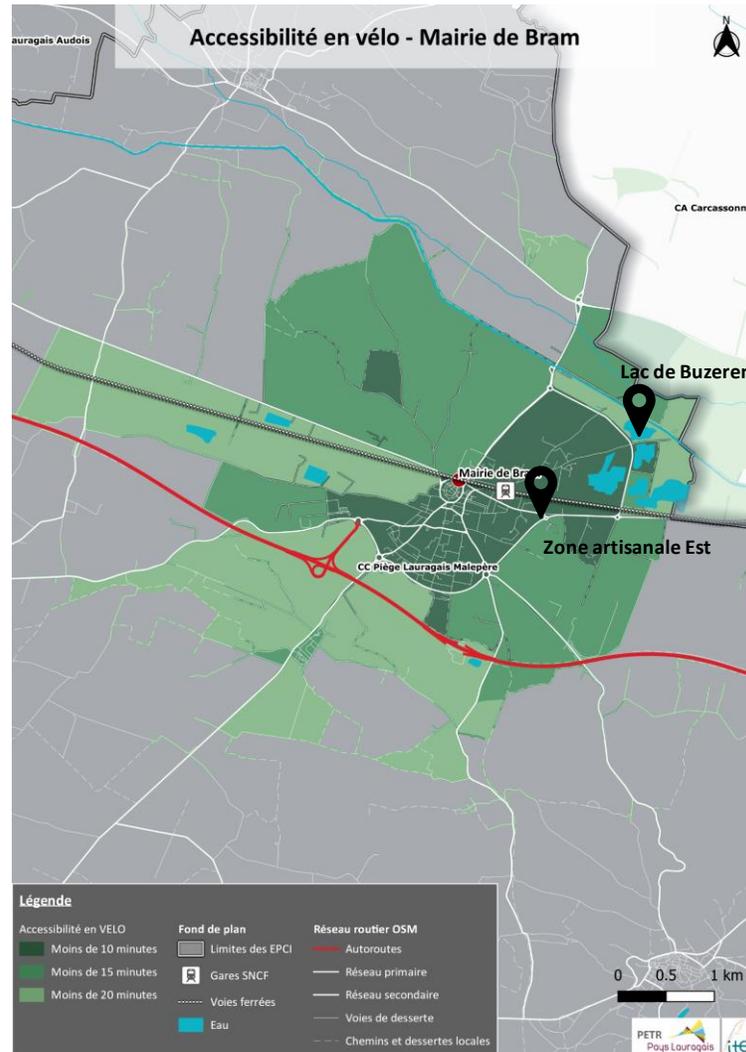
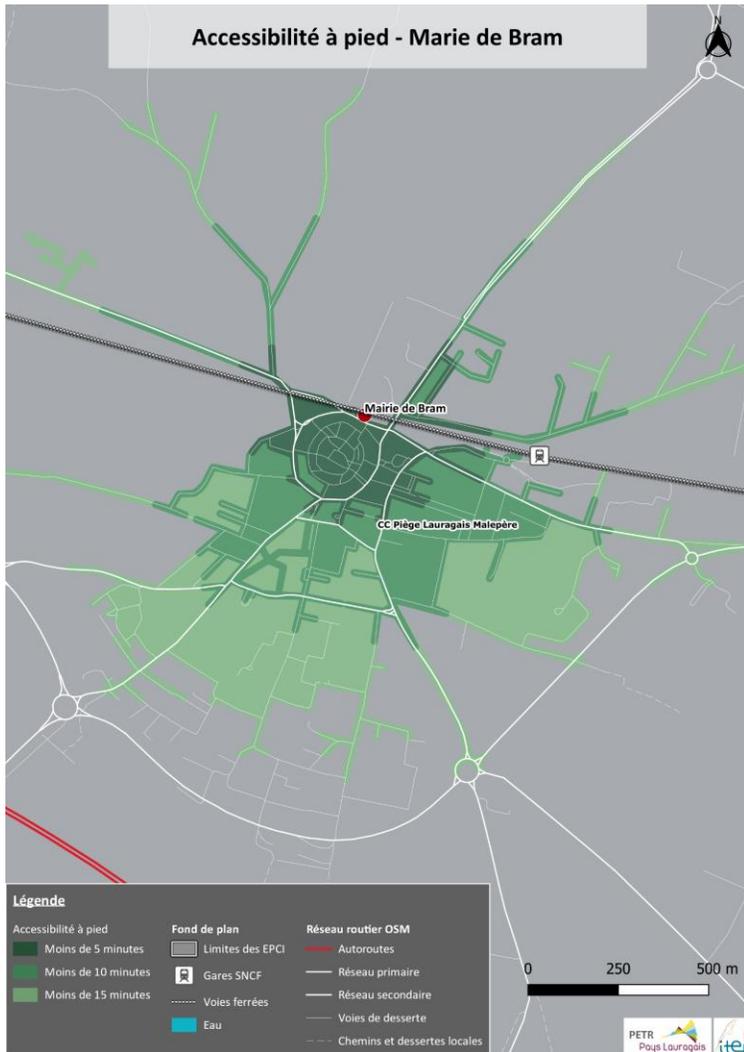
A partir de la Mairie de Castelnaudary et en se déplacement à pied, il est **possible de parcourir l'ensemble du cœur historique en moins de 15 minutes**. Le vélo et le vélo à assistance électrique permettent quant à eux d'élargir la distance parcourue jusqu'à la Zone d'activités Nicolas Appert au sud par exemple ou encore les établissements scolaires situés le long de l'avenue du Docteur René Laennec.

# Accessibilité et pertinence des modes actifs : PEM de Castelnaudary



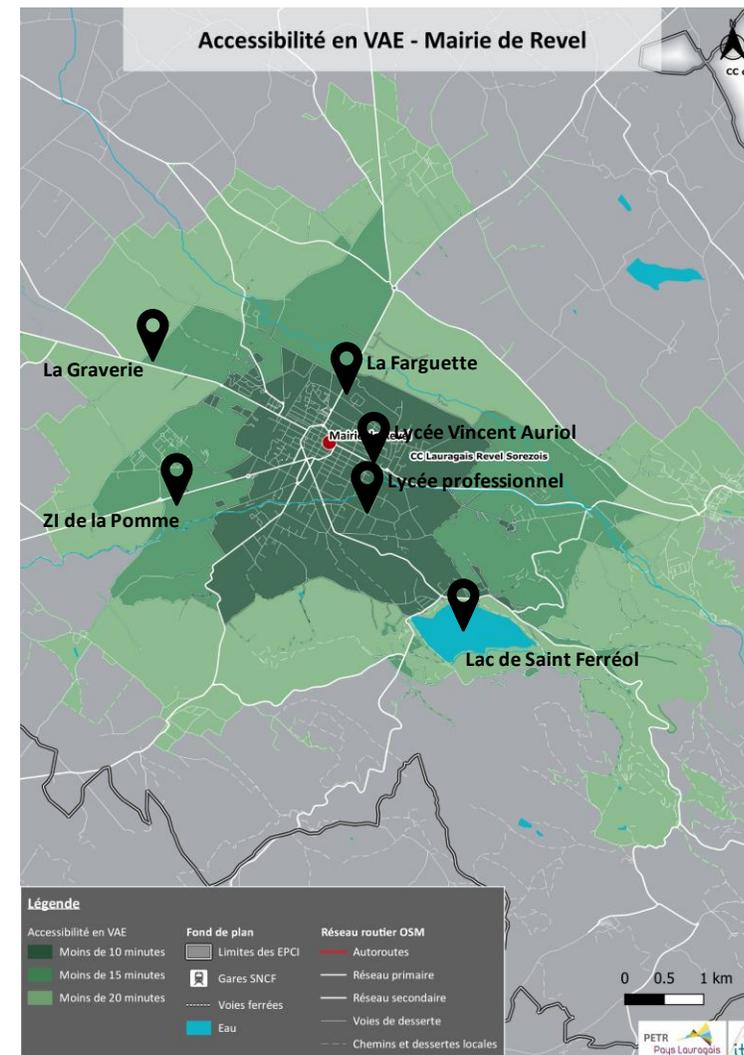
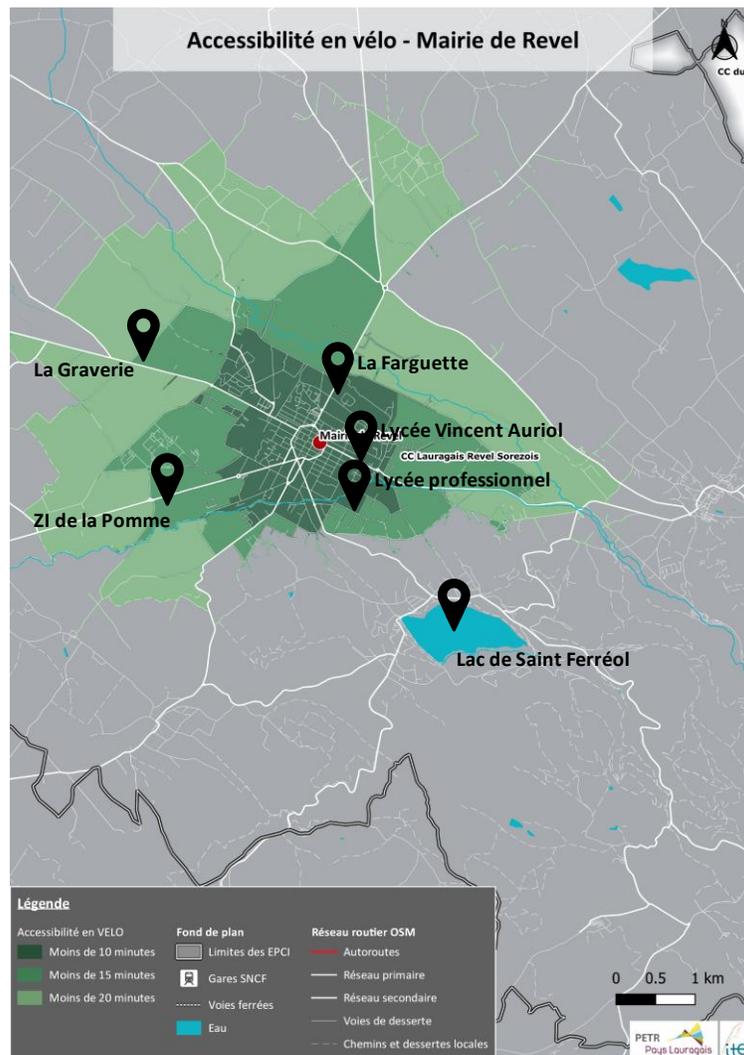
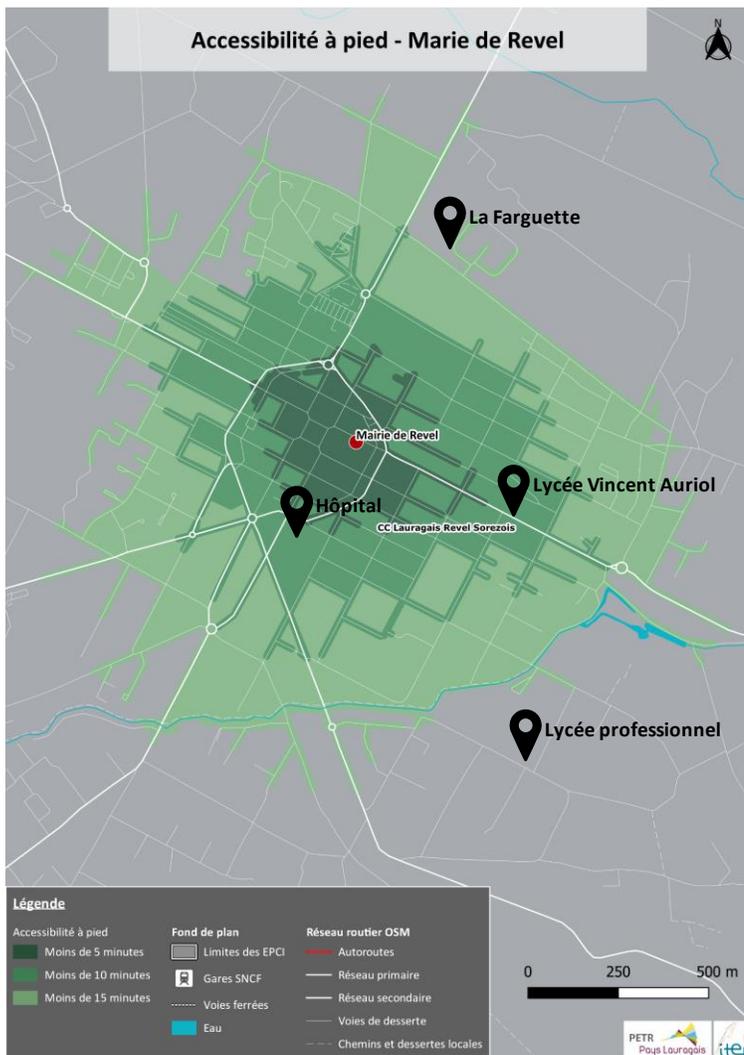
De la même manière et de manière **théorique**, à partir de la Gare de Castelnaudary, il est tout à fait possible de rejoindre le centre-ville en moins de 10 minutes à pied et la zone d'activités Nicolas Appert en moins de 15 minutes en vélo ou vélo à assistance électrique.

# Accessibilité et pertinence des modes actifs : Mairie de Bram



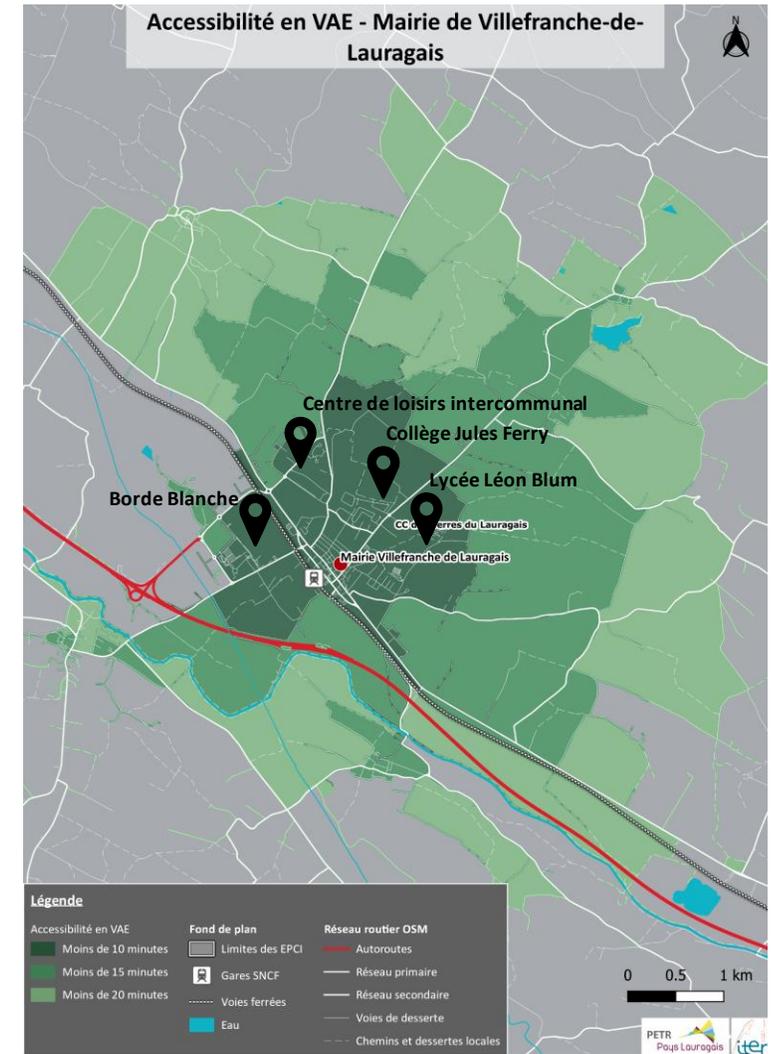
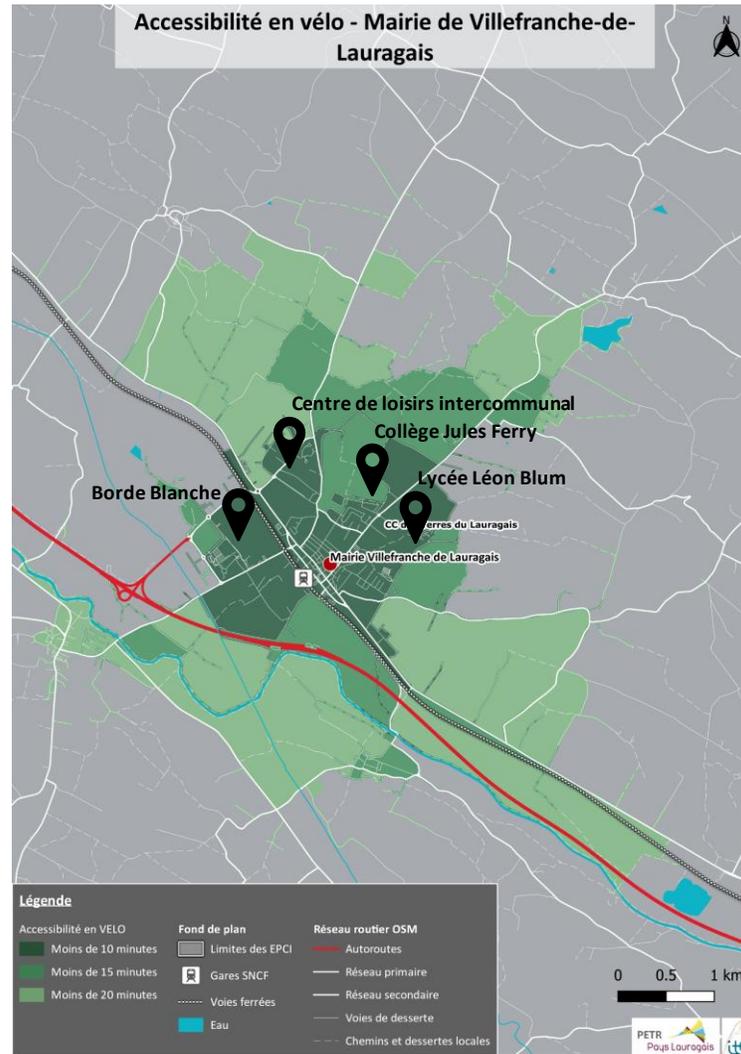
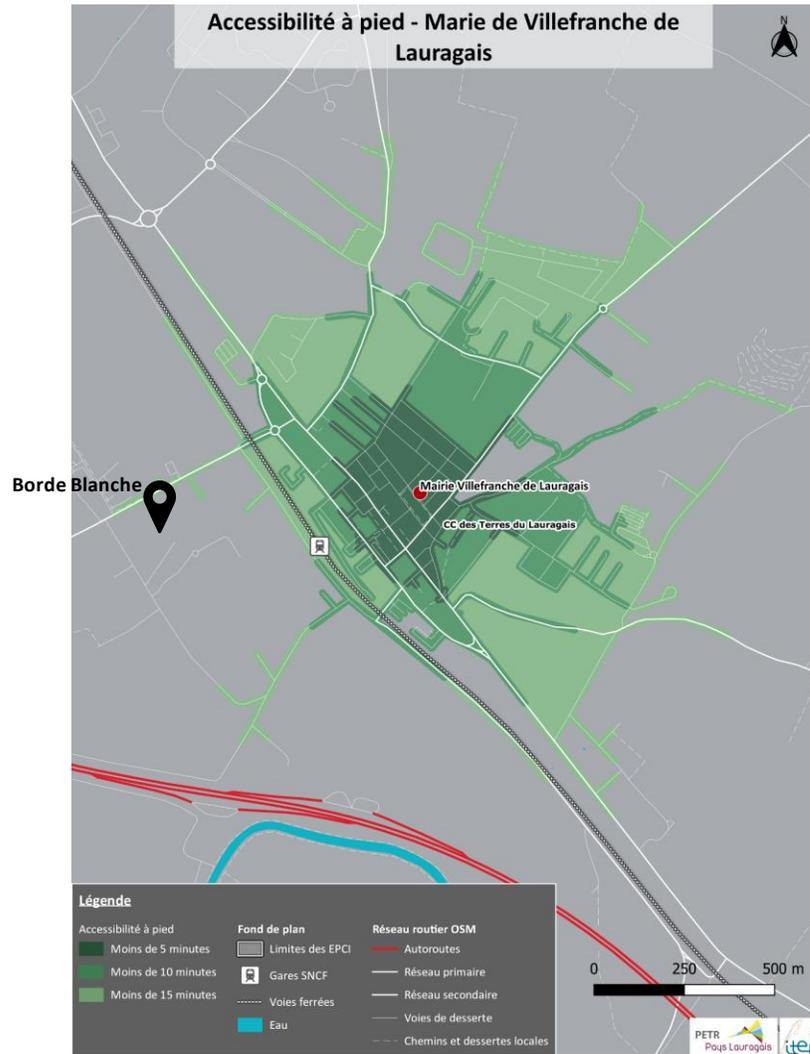
A partir de la Mairie de Bram, il est **possible de rejoindre la gare en moins de 10 minutes à pied et de manière générale l'ensemble du cœur historique en moins de 15 minutes**. Le vélo et le VAE permettent quant à eux de relier le centre-ville au Lac de Buzerens et à la zone artisanale est en moins de 10 minutes.

# Accessibilité et pertinence des modes actifs : Mairie de Revel



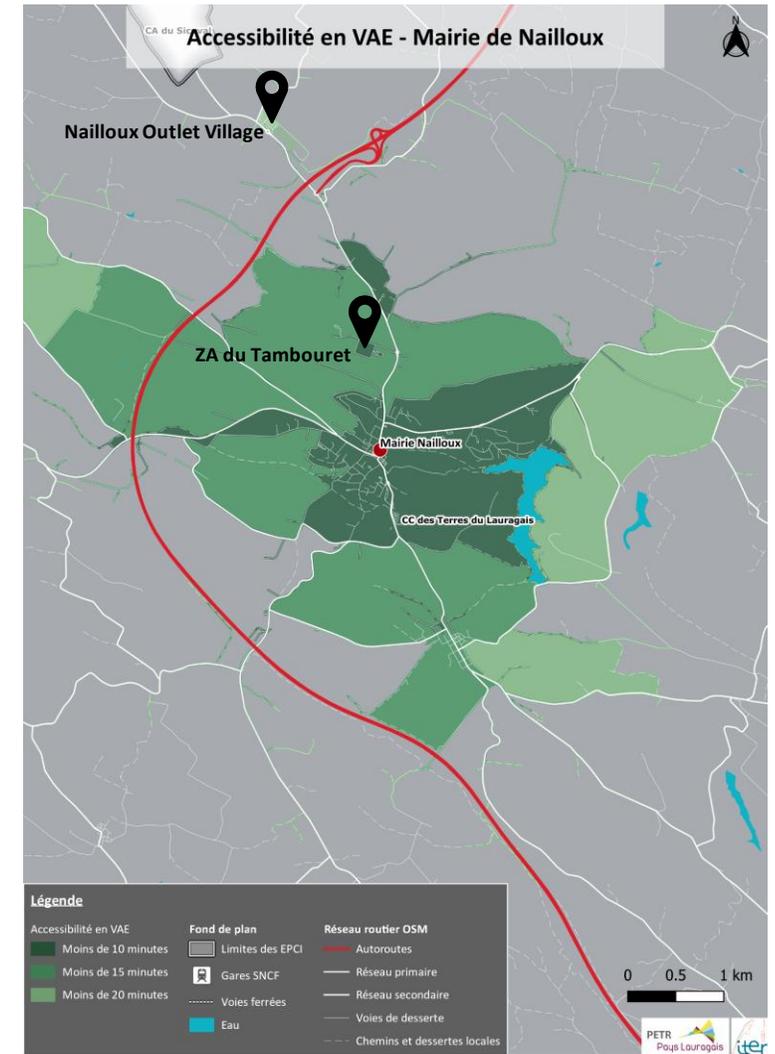
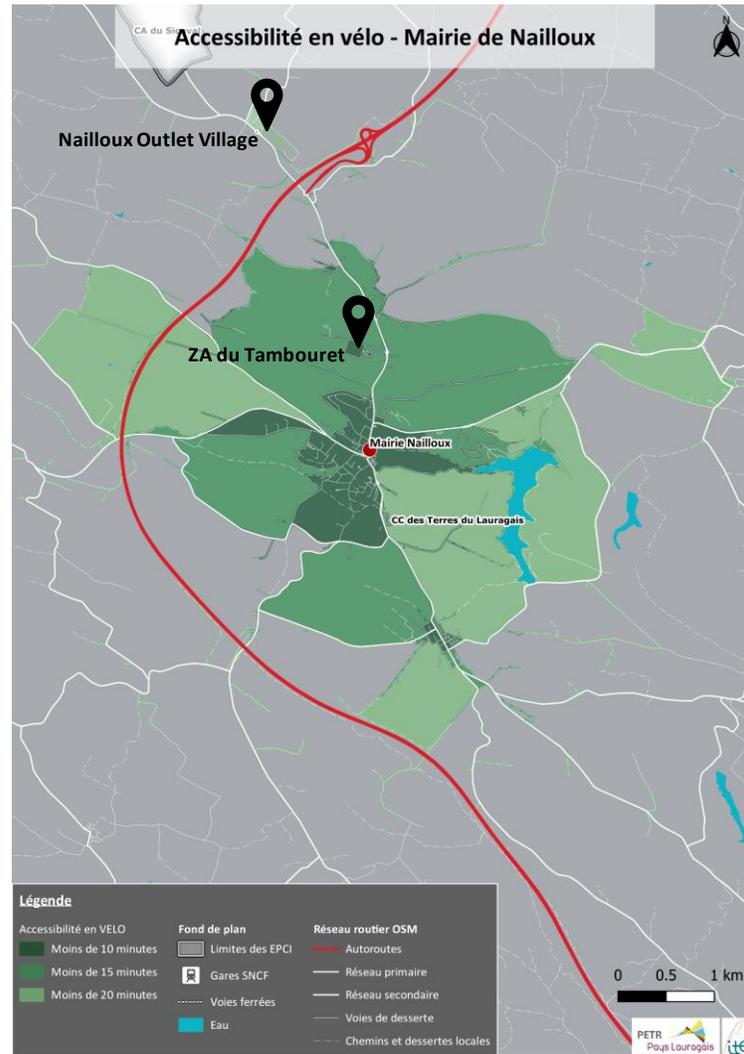
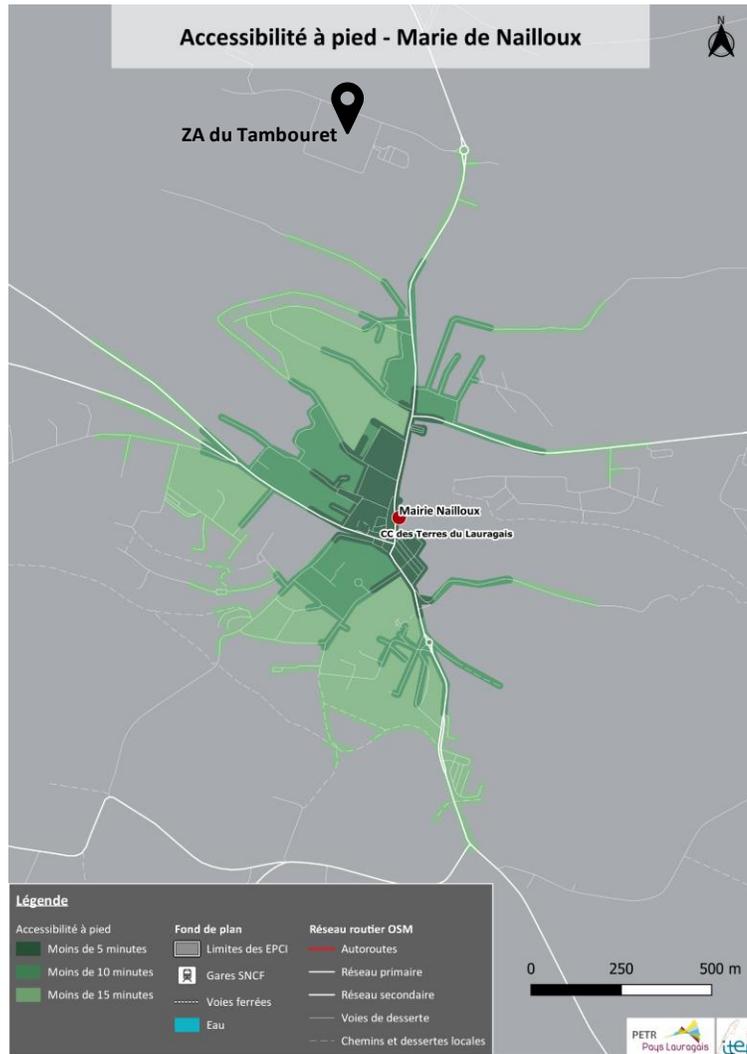
A partir de la Mairie de Revel, il est possible de **parcourir le cœur historique en moins de 15 minutes** et de rejoindre la zone d'activité au nord la Farguette. En complément, le vélo permet de rejoindre la ZA La Graverie à l'Ouest et la ZI de la Pomme. Le VAE permet quand à lui d'allonger les distances jusqu'au Lac de Saint-Ferréol notamment.

# Accessibilité et pertinence des modes actifs : Mairie de Villefranche-de-Lauragais



A partir de la Mairie de Villefranche de Lauragais, il est possible de rejoindre la gare en moins de 10 minutes à pied et l'ensemble du cœur historique (dont le Collège Jules Ferry). Le vélo et le VAE permettent quant à eux de rejoindre la zone d'activités Borde Blanche à l'Ouest et le Centre de Loisirs Intercommunal au Nord Ouest de la Commune.

# Accessibilité et pertinence des modes actifs : Mairie de Nailloux



A partir de la Mairie de Nailloux, il est possible de parcourir **le cœur historique en moins de 15 minutes à pied**. Le vélo et le VAE permettent également de relier le centre-ville à la zone d'activité du Tambouret au Nord et le VAE permet également de rejoindre, en théorie, le village des marques au nord en moins de 20 minutes. Toutefois, les vitesses observées sur ce trajet ne permettent pas de garantir un trajet sécurisé à vélo.

# Les modes actifs : synthèse

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des politiques gouvernementale, régionale et locale favorables à l'aménagement de l'espace public, au développement d'infrastructure ou de service, à l'équipement des ménages : dispositif appels à projet, subventions pour les collectivités (aménagement, stationnement, animation), aides à l'acquisition de vélo/VAE pour les particuliers, etc.</li><li>▪ Plusieurs initiatives locales et réflexions engagées en lien les modes actifs qui montrent l'intérêt et la volonté de développer ces mobilités sur le territoire.</li><li>▪ Des potentiels de report modal intéressants identifiés sur les 5 principales polarités du PETR permettant de relier en modes actifs les centres-bourgs aux gares et aux pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires, zones d'activités, sites touristiques ...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les infrastructures existantes permettent essentiellement de répondre à des besoins de déplacement liés au vélo sport/loisirs/tourisme.</li><li>▪ Un déficit de services aux usagers du vélo identifiée de manière globale sur le territoire : stationnement, bornes de recharge pour les VAE, etc.</li></ul>